

**DEPARTEMENT DU NORD  
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
COMMUNES DE LOOS ET HAUBOURDIN**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER OLIVEAUX  
DECLARATION D'INTERET GENERAL**

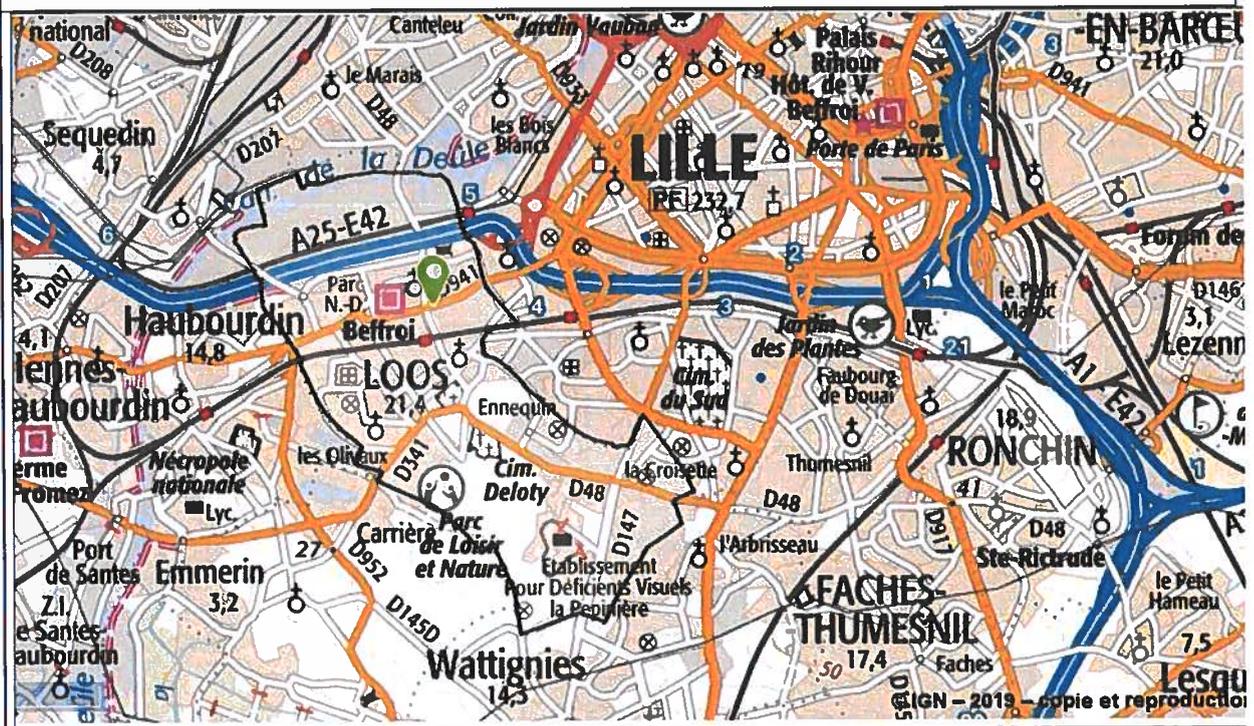
**ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE**

Références de l'enquête publique	Décision du Président du Tribunal Administratif de Lille : N° E22000036 / 59 du 9 mars 2022  Arrêté du Président de la Métropole Européenne de Lille du 10 mars 2022
Objet de l'enquête	Projet de renouvellement urbain du quartier « Les Oliveaux » à Loos (59)
Date et siège de l'enquête	Du 29 mars 2022 au 3 mai 2022 Siège de la Métropole Européenne de Lille 2, boulevard des Cités Unies, 59000 LILLE
Commissaire enquêteur	André BERNARD

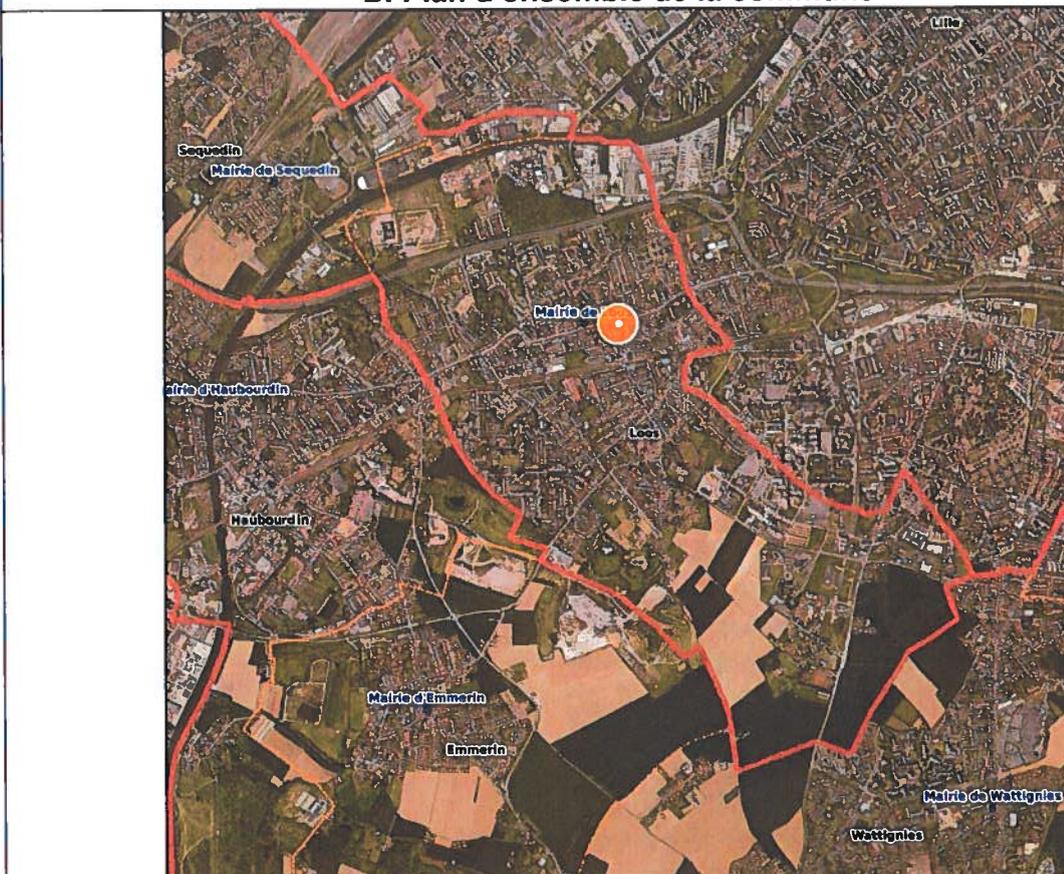
Une liste des annexes avec la pagination figure en dernière page (p.46)

## Annexe 1 : Plans de situation et d'ensemble de la commune

### A. Plan de situation



### B. Plan d'ensemble de la commune



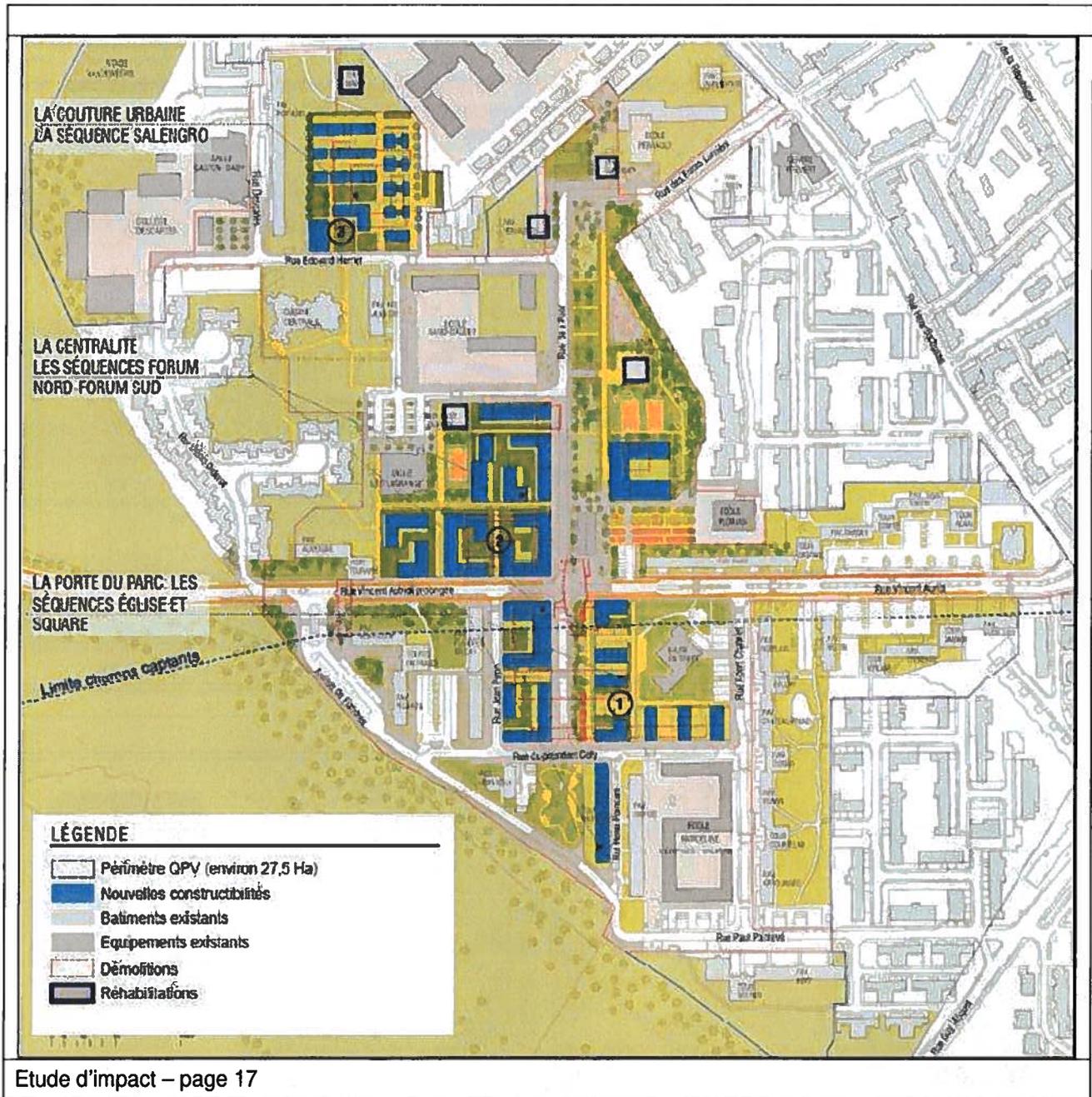
## Annexe 2A : Le quartier « Les Oliveaux »



## Annexe 2B : Le secteur QPV (quartier politique de la ville)

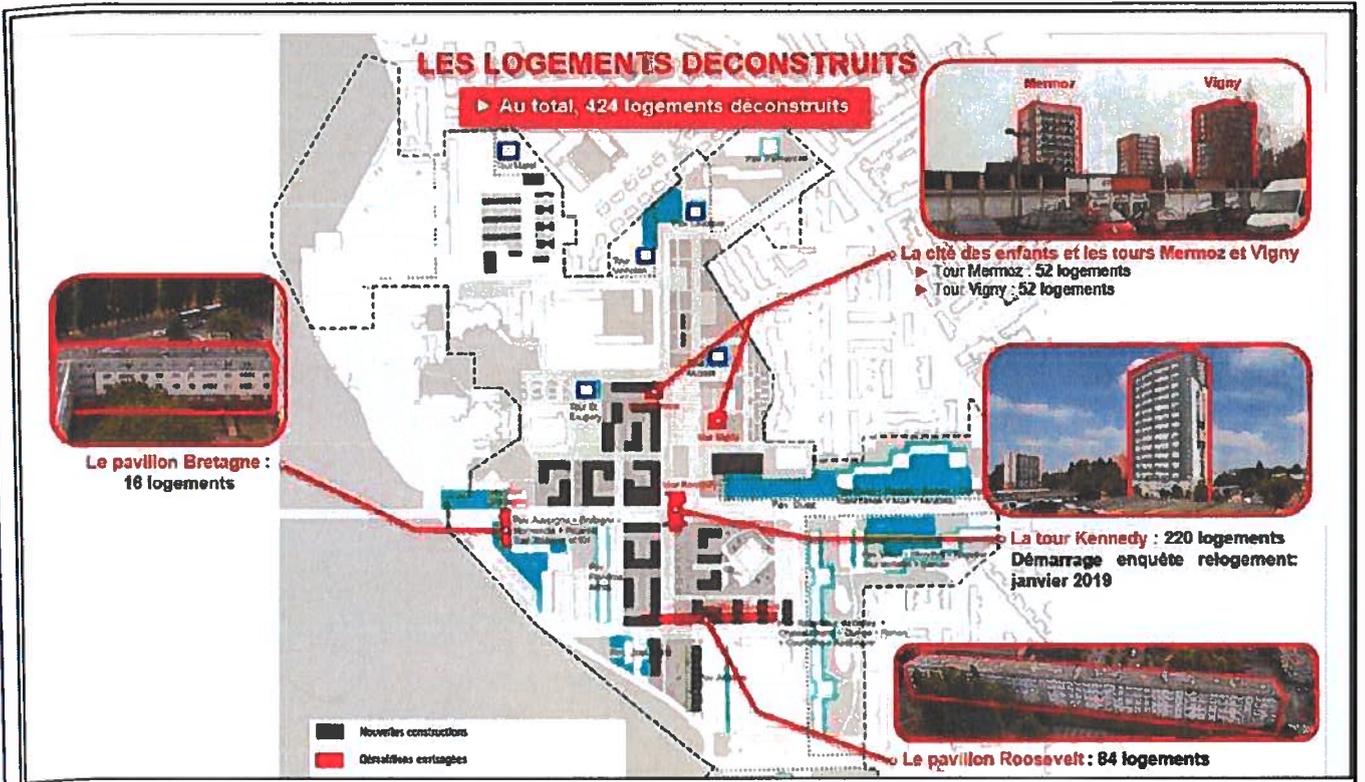


## Annexe 3 : Plan de masse du projet



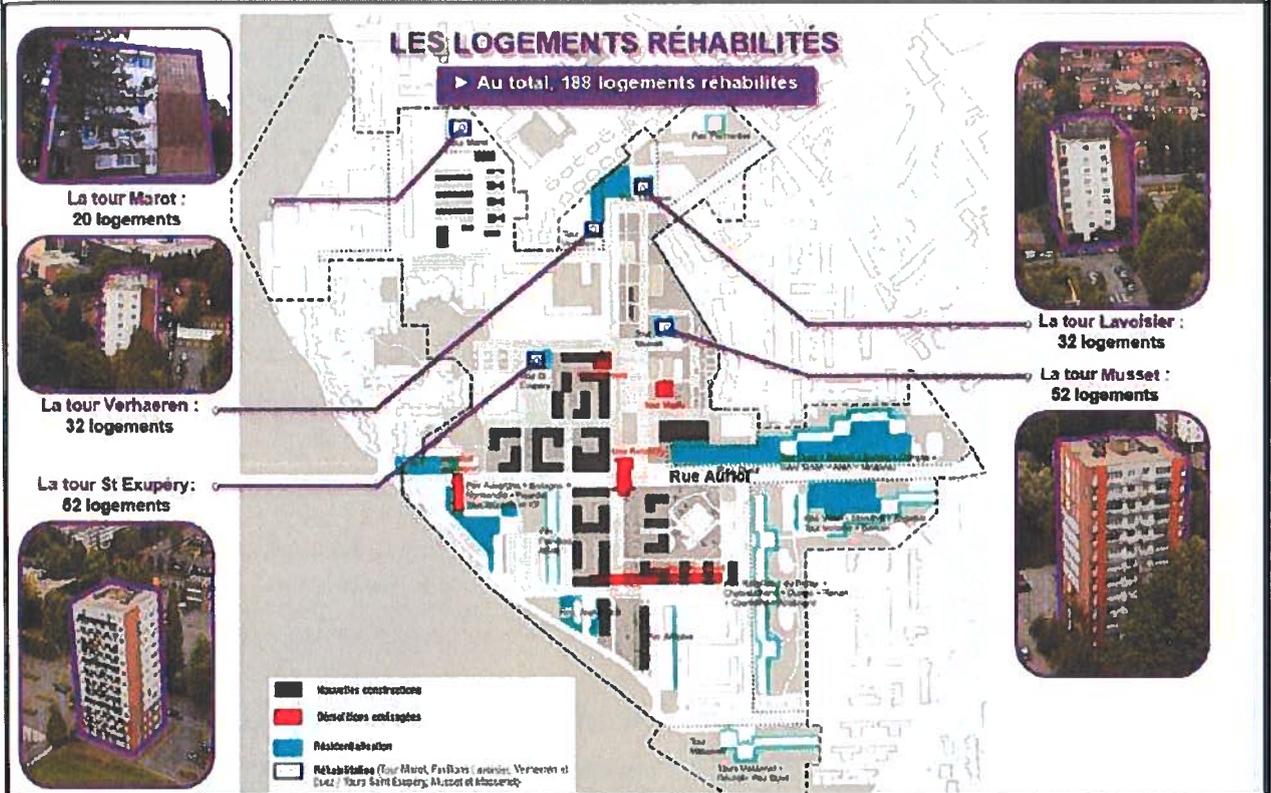
## Annexe 4A : Les démolitions

B



Etude d'impact – page 23

## Annexe 4B : Les réhabilitations

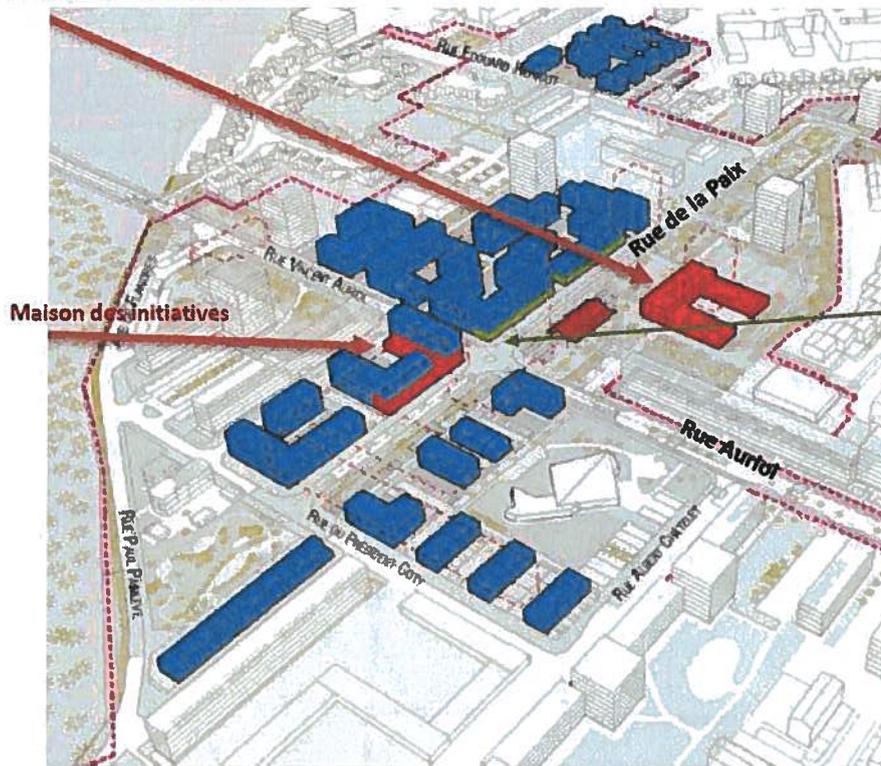


Etude d'impact – page 24

## Annexe 4C : Les nouvelles constructions

Figure 8 : Les nouvelles opérations de logement dans le quartier et les nouveaux équipements structurants

### Nouvelle cité des enfants



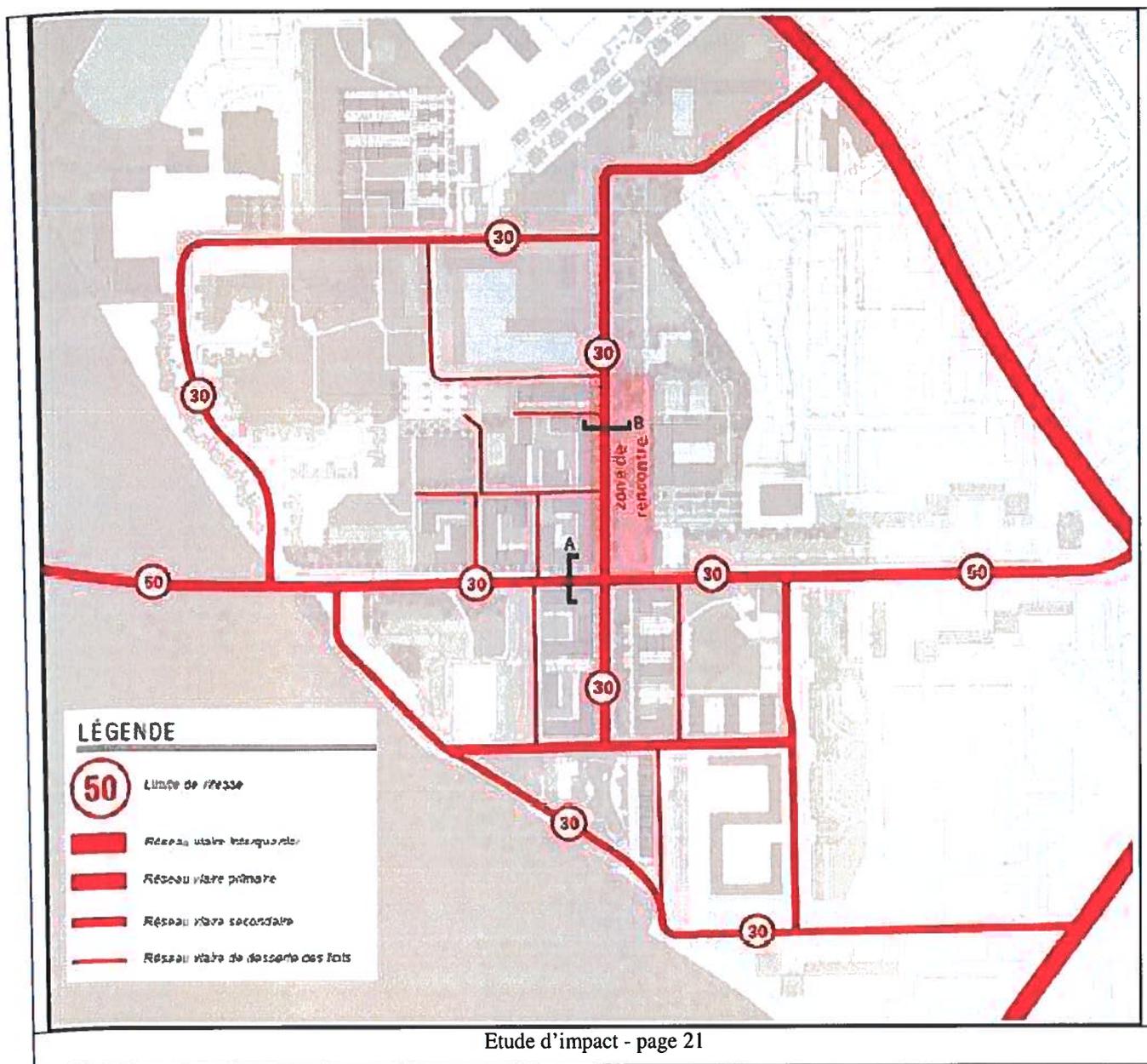
En bleu : Nouvelles constructions de logement

En rouge : nouveaux équipements structurants pour le quartier

En vert : Commerces

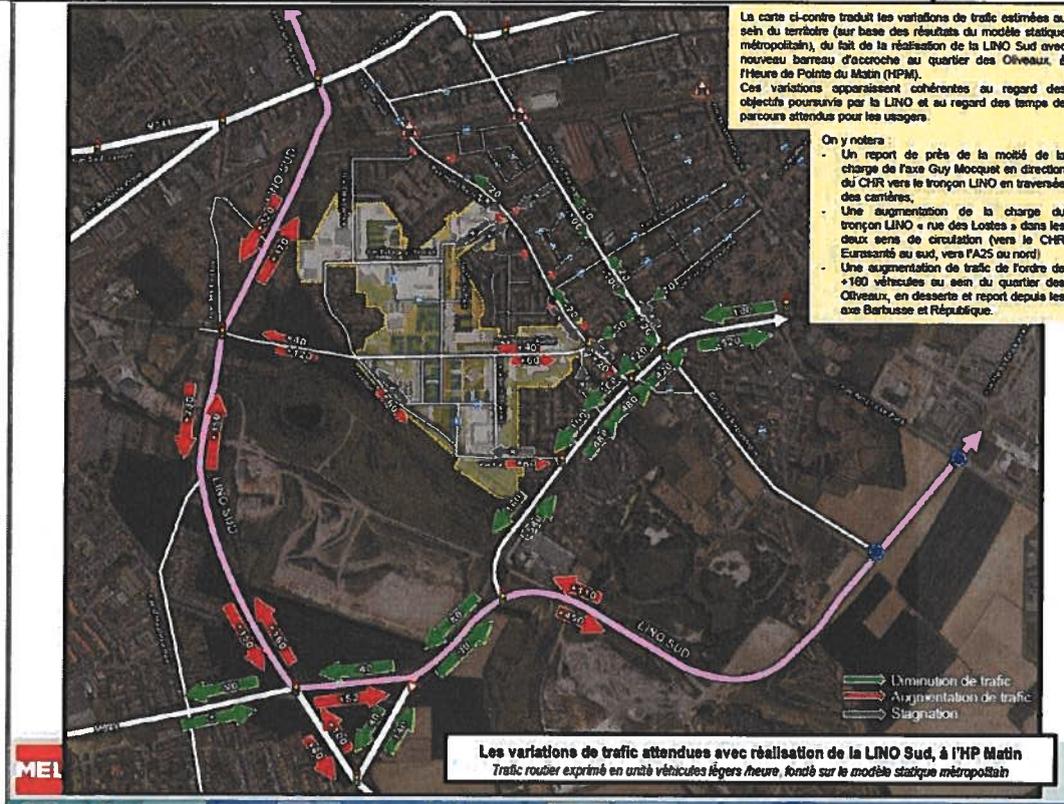
Rapport de présentation – page 17

## Annexe 5 : Le nouveau schéma viaire

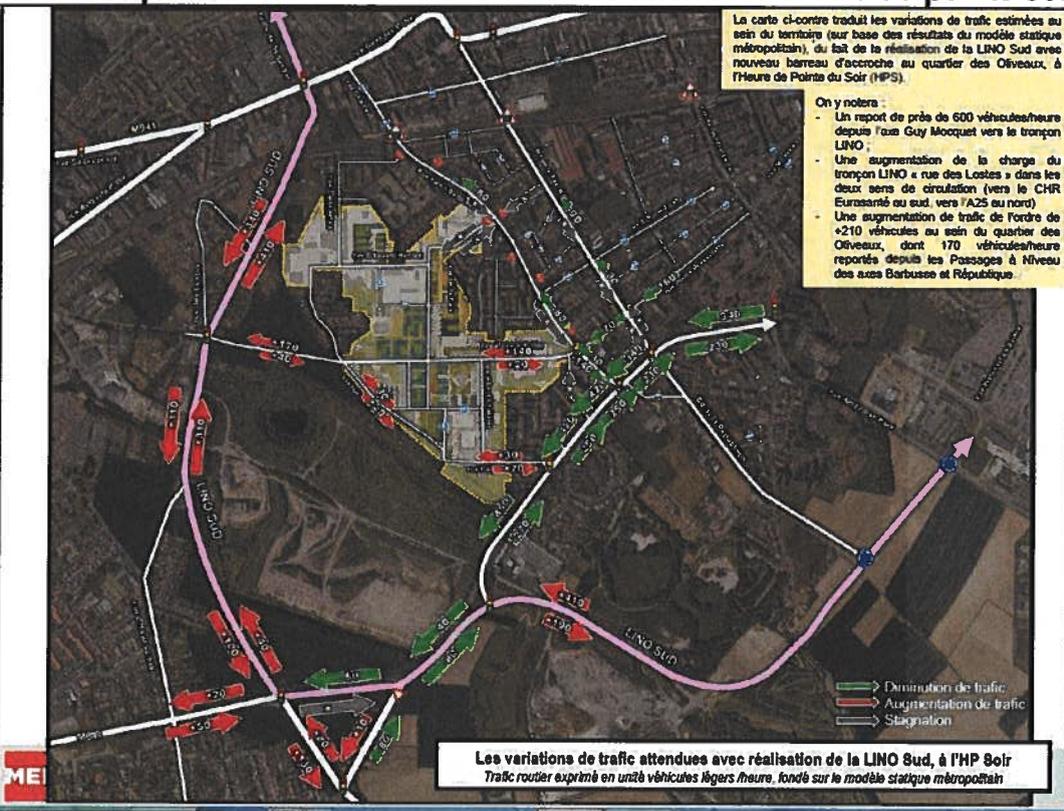


## Annexe 6 : Les modélisations de trafic

### 6-A : étude complémentaire – variations de trafic attendues Heure de pointe matin

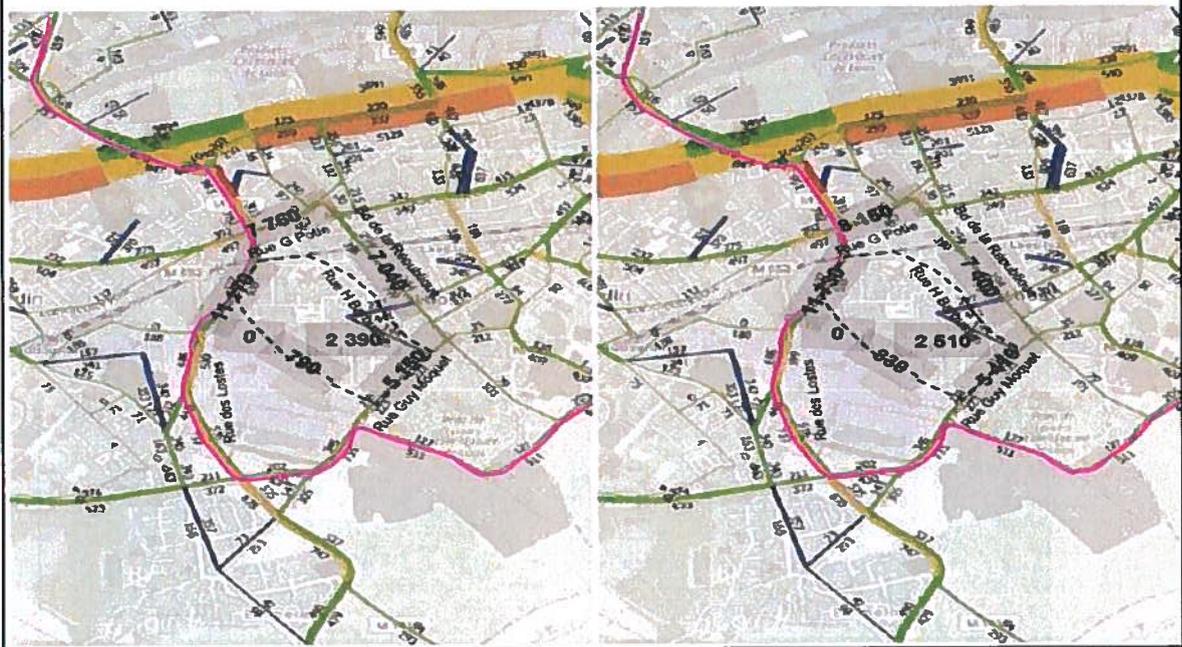


### 6-B : étude complémentaire – variations de trafic attendues Heure de pointe soir



## 6-C : Trafic journalier sans barreau (étude d'impact initiale, page 155)

Trafic journalier avec LINO mais sans Oliveaux (scénario 31) en TMJA  
Horizon de mise en service                      Horizon de mise en service + 20 ans

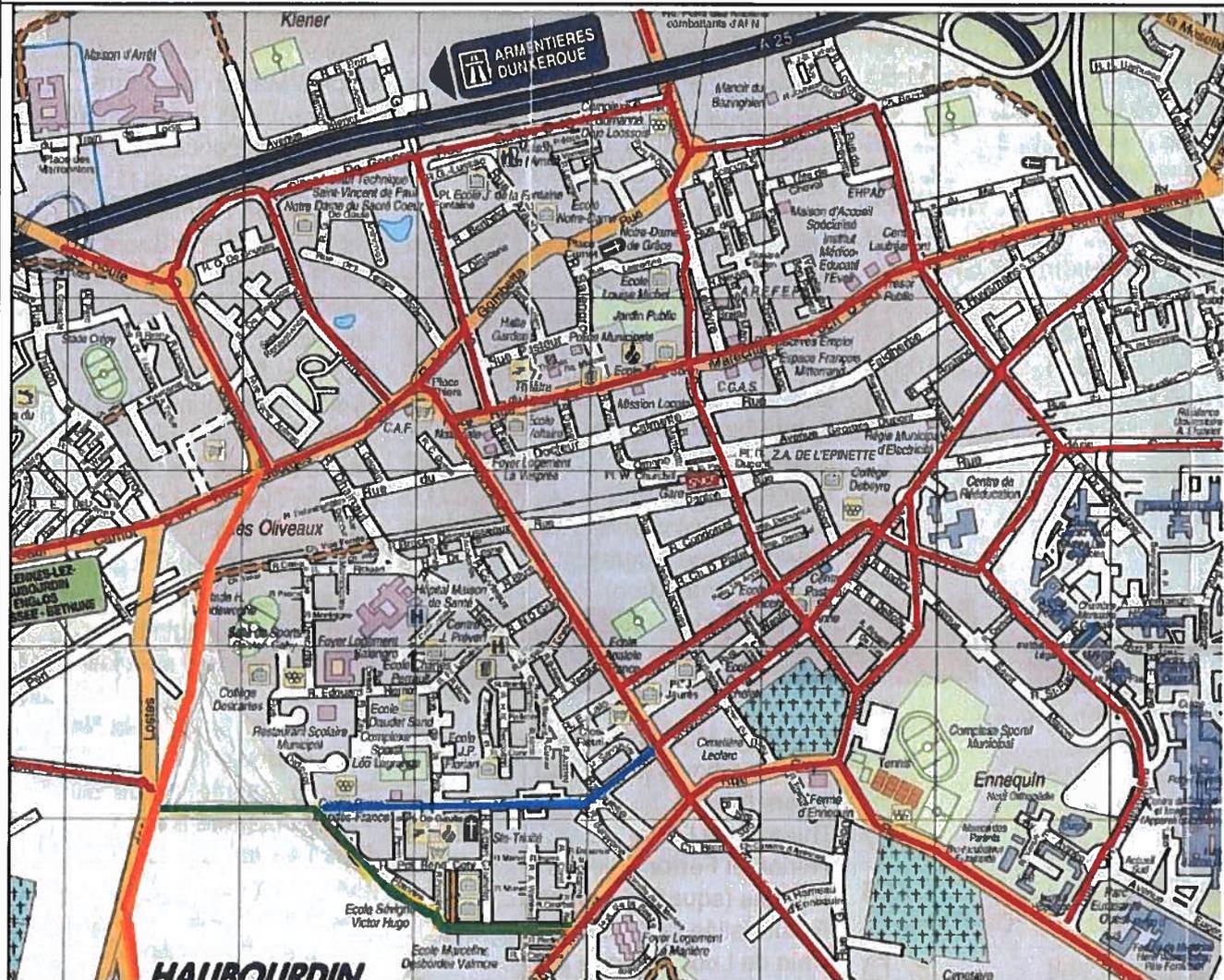


## 6-D : Trafic journalier avec barreau (étude d'impact initiale, page 155)

Trafic journalier avec LINO avec Oliveaux (scénario 11) en TMJA  
Horizon de mise en service                      Horizon de mise en service + 20 ans



## 6-E : Le réseau pris en compte dans le modèle



**Voies prises en compte dans le modèle hors Oliveaux**

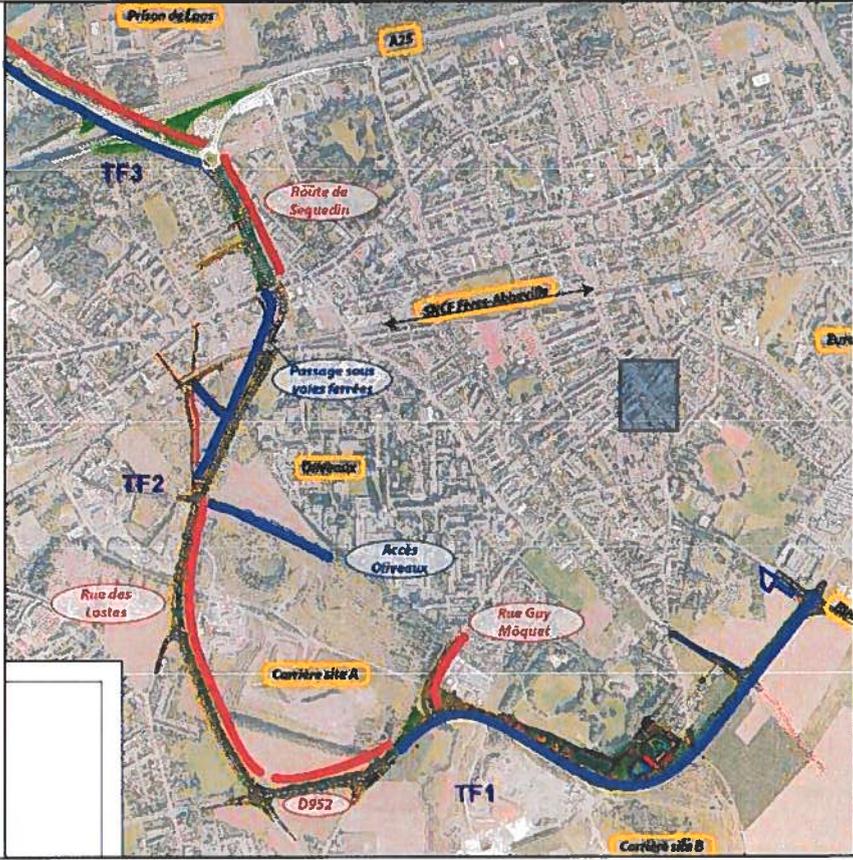
**Tracé de la LINO**

**Liaison prise en compte dans Oliveaux et barreau**

**Liaison par rue Auriol à ajouter**

**Annexe 7 : Extrait du dossier d'enquête LINO**

**Tracé du barreau (non conforme à l'emplacement réservé au PLU)**



## Annexe 8 : Arrêté d'organisation de l'enquête



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
ID : 059-200093201-20220310-lmc100000089248-AR  
Acta certifié exécutoire  
Envoi préfecture le 10/03/2022  
Retour préfecture le 10/03/2022

22-A-0060

### Arrêté du Président de la Métropole européenne de Lille

HAUBOURDIN - LOOS -

#### LES OLIVEAUX - ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 21 A 0431 du 20 décembre 2021 portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 21 A 0422 du 15 décembre 2021 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1 à L. 122-3-4 et R. 122-2 relatifs aux études d'impact ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-33 relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 126-1 relatif à la déclaration de projet ;

Vu les délibérations de la Métropole européenne de Lille n° 17C0515 du 1er juin 2017 et n° 19 C 0402 du 28 juin 2019 relatives au lancement de la concertation préalable ;

Vu la délibération de la Métropole européenne de Lille n° 19 C 0785 du 12 décembre 2019 tirant le bilan de la concertation préalable, arrêtant le projet d'aménagement et prescrivant l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance n° E21000022/59 du 9 mars 2021 par laquelle M. le Président du Tribunal Administratif a désigné Mr André BERNARD en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu la saisine pour avis de l'autorité environnementale en date du 9 décembre 2020 ;

(68878) / jeudi 10 mars 2022 à 14:58  
SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES  
TERRITOIRES - INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES

1 / 8

22-A-0060



## Arrêté Du Président

- Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 8 février 2021 ;
- Vu la réponse de la Métropole européenne de Lille le 18 mars 2021 ;
- Vu l'avis du Conseil Municipal d'Haubourdin en date du 10 février 2021 ;
- Vu l'avis du Conseil Municipal de Loos en date du 11 mars 2021 ;
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 6 avril au 7 mai 2021 ;
- Vu le rapport et conclusions du commissaire enquêteur, Mr André Bernard, reçus en date du 8 juin 2021 ;
- Considérant la réserve et les 4 recommandations émises par Mr André Bernard, commissaire enquêteur,
- Vu l'actualisation de l'étude d'impact concernant l'étude de trafic réalisée en septembre/octobre 2021 ;
- Vu la saisine pour avis de l'autorité environnementale en date du 17 novembre 2021 ;
- Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 25 janvier 2022;
- Vu la réponse de la Métropole européenne de Lille le 03 février 2022 ;
- Vu l'avis du Conseil Municipal d'Haubourdin en date du 09 décembre 2021;
- Vu l'avis du Conseil Municipal de Loos en date du 09 décembre 2021 ;
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
- Vu la désignation de Mr André Bernard, commissaire enquêteur, par Mr le Président du Tribunal administratif pour conduire une nouvelle enquête publique de droit commun
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

22-A-0060



**Arrêté  
Du Président**

**ARRÊTE**

**Article 1.      Enquête publique : objet et caractéristiques principales**

Au terme d'une première enquête publique, le projet de renouvellement urbain du quartier Les Oliveaux à LOOS a reçu l'avis favorable de M. le commissaire enquêteur, sous réserve que la modélisation du trafic soit précisée et portée à la connaissance du public.

Pour répondre à cette demande, une étude de trafic a été réalisée.

Il est procédé à une nouvelle enquête publique, notamment pour porter à la connaissance du public les conclusions de cette étude de trafic pour le projet de renouvellement urbain du quartier Les Oliveaux.

**Article 2.      Durée de l'enquête publique et modalités de consultation du dossier et de participation du public**

Après concertation avec le commissaire enquêteur, il est décidé que l'enquête publique aura lieu du mardi 29 mars à 9h00 au mardi 3 mai 2022 à 17h00 inclus, soit 36 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :

- au siège de l'enquête, à la Métropole Européenne de Lille, 2, boulevard des Cités Unies, Lille,
- à la Maison du projet, Cité des enfants, rue Jean Perrin, 59120 Loos.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-loos-oliveaux>,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, 2, boulevard des Cités Unies, Lille, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :

- au siège de l'enquête, à la Métropole Européenne de Lille, 2, boulevard des Cités Unies, 59040 Lille,
- à la maison du projet, Cité des enfants, rue Jean Perrin, 59120 Loos.

(68876) / jeudi 10 mars 2022 à 14:58

SECRETARAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES TERRITOIRES - INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES

3 / 8

22-A-0060



## Arrêté Du Président

Le public pourra également formuler ses observations ou propositions :

- par courrier adressé à : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Métropole européenne de Lille - 2, boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cedex

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-loos-oliveaux>

- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-loos-oliveaux@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquete-loos-oliveaux@mail.registre-numerique.fr). Toutes les contributions émanant des courriers, courriels et/ou registres papier seront publiées sur le site du registre numérique pendant toute la durée de l'enquête.

Chaque contributeur est responsable des données qu'il écrit sur les registres. S'il souhaite rester anonyme, il est de sa responsabilité de ne faire état d'aucune information à caractère personnel dans ses écrits.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Métropole européenne de Lille ;

### **Article 3.** Identité du commissaire enquêteur, lieux et dates des permanences

M. le Président du Tribunal Administratif a désigné comme commissaire enquêteur Monsieur André BERNARD, retraité du Ministère de l'écologie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations:

- à la Maison du projet :
  - le mardi 29 mars 2022 de 14h00 à 17h00
  - le mercredi 13 avril 2022 de 14h00 à 17h00
  
- à la Métropole européenne de Lille :
  - le mardi 3 mai 2022 de 14h00 à 17h00

Eu égard au contexte actuel et en accord avec la délibération cadre de la Métropole européenne de Lille n° 20 C 0453 du 18 décembre 2020 relative aux modalités de participation du public en période de crise sanitaire, le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public lors de deux permanences téléphoniques :

{88876} / jeudi 10 mars 2022 à 14:58

SECRETARIA T GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES TERRITOIRES -INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES

4 / 8

22-A-0060



## Arrêté Du Président

- le mercredi 6 avril 2022 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 20 avril 2022 de 9h00 à 12h00

Les modalités d'inscription et les créneaux horaires proposés pour ces permanences téléphoniques se trouvent sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-loos-oliveaux>

### **Article 4. Publicité de l'enquête**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans la rubrique annonces légales des journaux "La Voix du Nord" et "Nord-Eclair".

Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours à l'avance et durant toute la durée de l'enquête :

- au tableau d'affichage habituel des mairies de Loos et d'Haubourdin,
- au tableau d'affichage habituel de la Métropole européenne de Lille,
- sur des panneaux qui seront installés dans le quartier les Oliveaux.

Un avis sera publié sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute la période d'enquête.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat dûment daté et signé par Madame la Maire de Loos, Monsieur le Maire d'Haubourdin, et par Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille, chacun pour ce qui le concerne.

### **Article 5. Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur récupère et clôt les registres d'enquête.

Dans les huit jours suivant la réception des registres d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet et lui communique les observations consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, il transmet son rapport relatant le déroulement de l'enquête, et ses conclusions motivées, notamment sur l'actualisation de l'étude d'impact relative à l'étude de trafic complémentaire, à Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

(00070) / jeudi 10 mars 2022 à 14:58

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES TERRITOIRES - INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES

5 / 8

22-A-0060



## Arrêté Du Président

Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille en transmettra copie à la mairie de Loos, à la mairie d'Haubourdin, et à Monsieur le Préfet.

### **Article 6.** Mise à disposition du public du rapport et des conclusions

Après le déroulement de l'enquête, il pourra être pris connaissance, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, auprès de la Direction accompagnement juridique en aménagement des territoires de la Métropole européenne de Lille, ainsi qu'aux l'Hôtels de Villes de Loos et d'Haubourdin.

En outre, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Métropole européennes de Lille.

Toute personne physique ou morale pourra demander, à ses frais, communication de ce rapport et de ces conclusions.

### **Article 7.** Pièces complémentaires du dossier mis à enquête

Le dossier d'enquête initial est complété de :

- la note de synthèse ;
- l'actualisation de l'étude d'impact relative à l'étude de trafic complémentaire ;
- les réponses aux recommandations du commissaire enquêteur ;
- les avis des Villes de Loos et Haubourdin ;
- le nouvel avis de l'autorité environnementale ;
- la réponse de la MEL à l'avis de l'autorité environnementale.

L'avis initial de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la Préfecture à l'URL suivant : [http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5025\\_avis\\_loos\\_les\\_oliveaux.pdf](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5025_avis_loos_les_oliveaux.pdf)

Le nouvel avis de l'autorité environnementale est en outre consultable sur le site internet de la Préfecture <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r311.html>

### **Article 8.** Identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La Direction Accompagnement juridique en aménagement des territoires reste à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (tél. 03.59.00.17.54).

188870) / jeudi 10 mars 2022 à 14:58

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES TERRITOIRES - INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES

6 / 8

22-A-0060



## Arrêté Du Président

### **Article 9.** Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête

Le projet d'aménagement, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des conseils municipaux, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain. Le cas échéant, le Conseil métropolitain se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée, en application de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

### **Article 10.** Affichage et diffusion de l'arrêté

Le présent arrêté est affiché au siège de la Métropole européenne de Lille et en mairies de Loos et d'Haubourdin.

### **Article 11.**

Ampliation du présent arrêté sera adressée, chacun en ce qui le concerne :

- pour exécution,
  - à Madame La Maire de Loos
  - à Monsieur Le Maire d'Haubourdin
  - à Monsieur André BERNARD, le commissaire enquêteur, désigné pour assurer la conduite de l'enquête.
  
- pour information,
  - à Monsieur le Préfet,
  - à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

**Article 12.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

(88875) / Jeudi 10 mars 2022 à 14:58

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES TERRITOIRES - INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES

7 / 8



**Arrêté  
Du Président**

**Article 13.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Vice-président chargé  
Le 10/03/2022  
Alain BETHMARD



## Annexe 9 : Avis d'enquête publique (affiche MEL)



**MÉTROPOLE  
EUROPÉENNE DE LILLE**

*Prenez la parole !*



Du 29 MARS au  
3 MAI 2022 inclus

**ENQUÊTE  
PUBLIQUE**

# AVIS

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN – QUARTIER OLIVEAUX A LOOS

**fond AVIS PRESSE.jpg**

Pour faire suite à l'enquête publique menée du 6 avril au 7 mai 2021 et aux conclusions du commissaire enquêteur, le public est informé que Monsieur le Président de La Métropole européenne de Lille (MEL) a préconisé une nouvelle enquête publique portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier « Les Oliveaux » à Loos. Les éléments de réponse aux invitations du commissaire enquêteur, et notamment la modification du plan, sont joints au dossier d'enquête publique.

L'avis de Monsieur le Président informant de cette enquête sera affiché à la Métropole européenne de Lille (siège de l'enquête) et au tableau d'affichage des mairies de Loos et Haubourdin.

La personne publique responsable du projet est la MEL. La Direction Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires – Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement lié à l'acceptation de cette procédure (tel. 03 59 00 17 54).

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 29 MARS A 9H00 AU 3 MAI 2022 à 17h.**

Un commissaire enquêteur a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal administratif Monsieur André BERNARD, retraité du Ministère de l'écologie.

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences :

- à la Maison du projet, Cité des enfants, rue Jean Perrin à Loos :
  - le mardi 29 mars 2022 de 14h00 à 17h00
  - le mercredi 13 avril 2022 de 14h00 à 17h00
- à la Métropole européenne de Lille 2 boulevard des Cités Unies à Lille :
  - le mardi 3 mai 2022 de 14h00 à 17h00
- en permanence téléphonique :
  - le mercredi 6 avril 2022 de 9h00 à 12h00
  - le mercredi 20 avril 2022 de 9h00 à 12h00

Les modalités de réception et les créneaux horaires proposés pour ces permanences téléphoniques se trouvent sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <http://www.registre-numerique.fr/bureau-loos-oliveaux>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support **ÉCRIT** :

- au siège de l'enquête, à la MEL, 2 boulevard des Cités Unies, Lille, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (pendant la période de crise sanitaire il est conseillé de prendre rendez-vous au 03 59 00 17 54,
- à la Maison du projet, Cité des enfants, rue Jean Perrin 59 120 Loos.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme **électronique** :

- sur le registre numérique à l'adresse suivante : <http://www.registre-numerique.fr/bureau-loos-oliveaux>
- sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête, à la MEL, 2 boulevard des Cités Unies, Lille, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou oppositions **sur des registres** à jourlets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :

- au siège de l'enquête, à la MEL, 2 boulevard des Cités Unies, 59040 Lille,
- à la maison du projet, Cité des enfants, rue Jean Perrin 59 120 Loos

Le public pourra également formuler ses observations ou propositions :

- par courrier adressé à : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Métropole européenne de Lille - 2, boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cedex
- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://www.registre-numerique.fr/bureau-loos-oliveaux>
- par courriel à l'adresse suivante : [avis@loos-oliveaux.mel.fr](mailto:avis@loos-oliveaux.mel.fr)

Toutes les contributions émanant des citoyens, conseils et/ou registres papier seront publiées sur le site du registre numérique pendant toute la durée de l'enquête.

Chaque contributeur est responsable des données qu'il écrit sur les registres. S'il souhaite rester anonyme, il est de sa responsabilité de ne faire état d'aucune information à caractère personnel dans ses écrits.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

À l'expiration de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les communes de Loos et Haubourdin et sur le site Internet dédié à l'enquête publique <http://www.registre-numerique.fr/bureau-loos-oliveaux> pendant 1 an.

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis émis, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain. Le Conseil métropolitain se prononcera, par une délibération de projet, sur l'avis général de l'opinion portée, en application de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.



Ensemble publicitaire et commercial

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE NORD

MISE A DISPOSITION PUBLIQUE

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU PRESCRITE LE 28/01/2021

Le présent avis est relatif à la mise à disposition publique de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite le 28/01/2021...



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER OLIVEAUX A LOOS

Le présent avis est relatif au projet de renouvellement urbain du quartier Oliveaux à Loos, inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole Européenne de Lille (MEL)...

Le présent avis est relatif au projet de renouvellement urbain du quartier Oliveaux à Loos, inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole Européenne de Lille (MEL)...

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

De diffusion conforme à l'article 19 de la loi n° 2011-988 du 14 août 2011 relative à la transparence de l'information sur les coûts des constructions de logements.

Vie Juridique des sociétés

Créations/Conversions

BOUXX
Par acte sous seing privé en date du 15/03/2022 à 10h07, il a été créé par un acte de 20 actions à capital...

Notaire
Société LEGRAND
11 rue de la République
59000 Lille
03 20 36 01 40

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué en société par acte sous seing privé, en date du 04 mars 2022, à COUL-DEVELLE (Nord)...

Objet de la société : Commerce de vente de produits alimentaires.
Capital de 100 000 euros.
Siège social : 11 rue de la République, 59000 Lille.

ZERTE GAMES STUDIO

Acte d'acte d'association en date du 25/03/2022, le 04 mars 2022, il a été constitué une SAS ayant son siège social à Lille.

Objet de la société : Développement de jeux vidéo.
Capital : 100 000 €.
Siège social : 11 rue de la République, 59000 Lille.

Ventes/Cessions/Concessions

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte de cession de fonds de commerce en date du 16 mars 2022 à 10h07, il a été cédé par un acte de 20 actions à capital...

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Toutefois, dans le cadre de l'article 19 de la loi n° 2011-988 du 14 août 2011 relative à la transparence de l'information sur les coûts des constructions de logements.

Marchés publics de travaux

Projet de travaux estimés de + 10 000 euros

ville renouvelée
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Objet de la consultation : Travaux de rénovation de la voirie et des équipements publics.
Date de dépôt des offres : Mercredi 30 mars 2022 à 10h00.
Lieu de dépôt des offres : 11 rue de la République, 59000 Lille.

ville renouvelée

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Objet de la consultation : Travaux de rénovation de la voirie et des équipements publics.
Date de dépôt des offres : Mercredi 30 mars 2022 à 10h00.
Lieu de dépôt des offres : 11 rue de la République, 59000 Lille.

Borne interactive au siège de la MEL



Borne hors service (12/03/22)

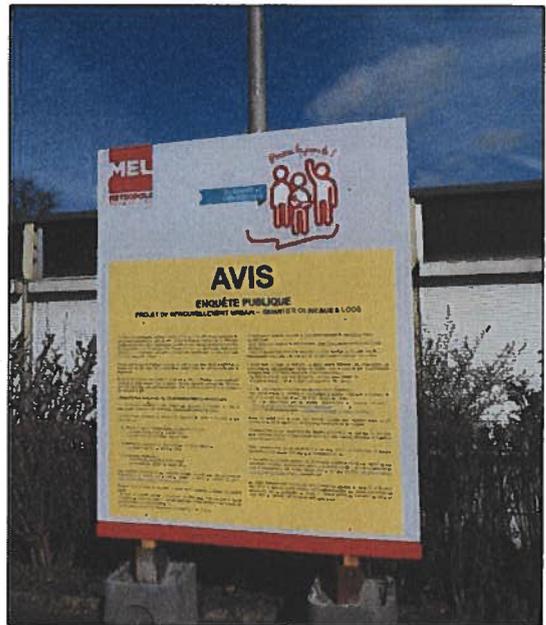
Mairie de Loos



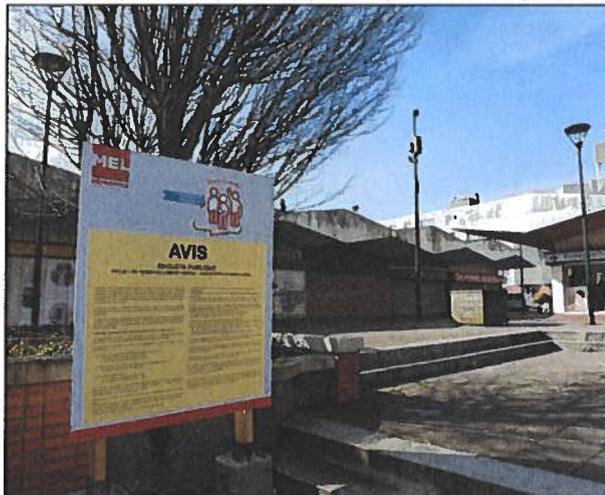
### Maison du projet (sur porte)



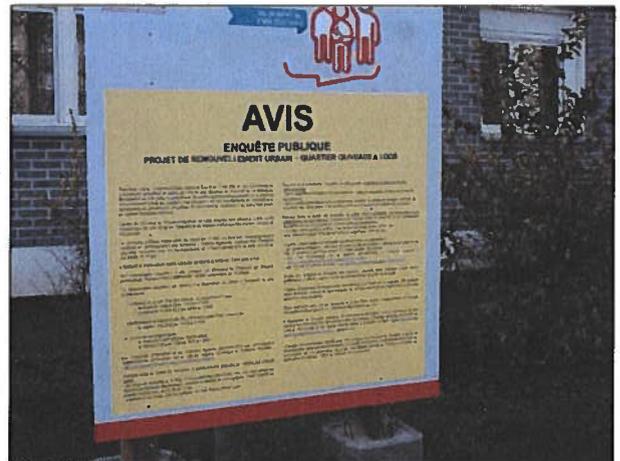
### Maison du projet (panneau)



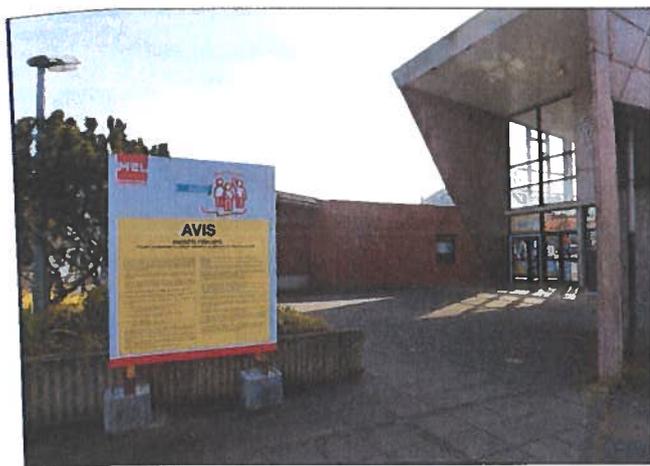
### Place du Général de Gaulle



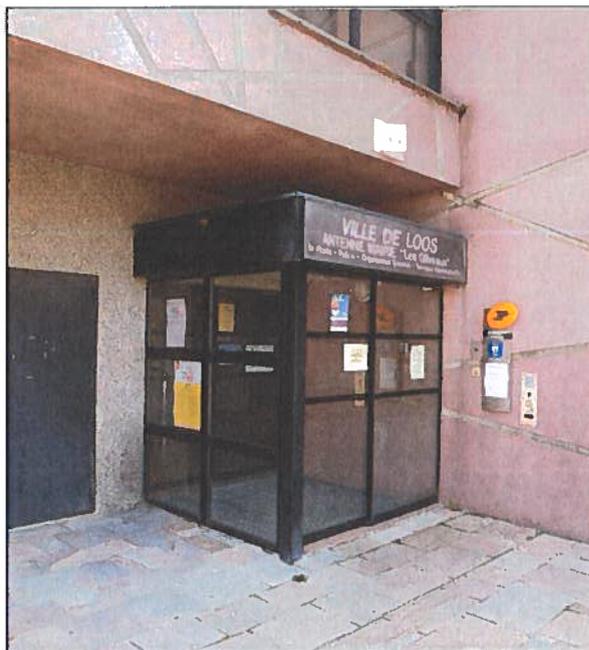
### Rue Vincent Auriol



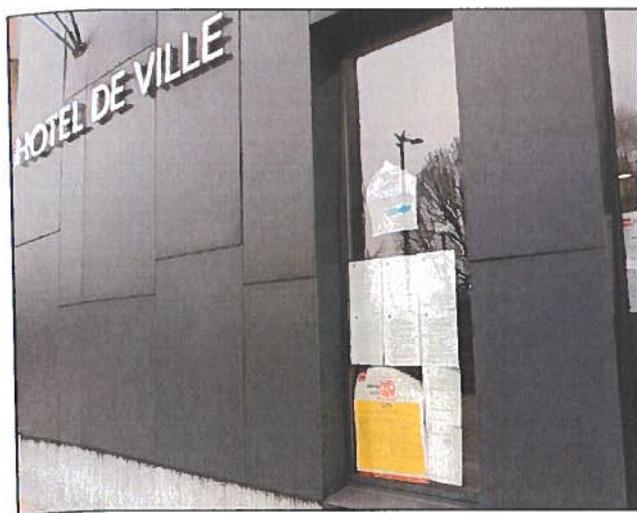
**Centre Prévert**



**Antenne mairie**



**Mairie Haubourdin**



**Haubourdin : parking mairie**



## Annexe 12 : Certificats d'affichage

### 1. Commune de LOOS



### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Mme la maire de LOOS certifie que l'avis A2 et l'arrêté n° 22A0060  
de Mr le Président de la Métropole Européenne de Lille relatif à :  
***Nouvelle Enquête publique portant sur le projet de renouvellement  
urbain du quartier Oliveaux à Loos***

ont été affichés à l'entrée de l'hôtel de ville et dans les lieux  
publics du 11 Mars au 3 Mai 2022

Date : 3 Mai 2022

Signature de Mme la Maire,



A retourner à [form@lemetropole.fr](mailto:form@lemetropole.fr) à l'issue de l'enquête

2. MEL

N° DD / A	Thèmes	TITRE DE LA PUBLICATION	Document Publié le	Date fin d'affichage
Z2000095	Décisions prises par délégation du Conseil	LILLE - 93 et 95 rue Bazzac - Réhabilitation du patrimoine privé dégradé de la MEL - Demande de subvention auprès du Fonds Fiches - Convention attributive de subvention d'investissement - Montant de 402 505 €	14/03/2022	20/05/2022
Z2000140	Décisions prises par délégation du Conseil	ROUBAIX - Opération de réorption d'habitat insalubre (RHI) tranche 7 - IPI Perche-Croix - Demande de subvention auprès du Fonds Fiches - Convention attributive de subvention d'investissement - Montant de 646 407 80 € TTC	14/03/2022	20/05/2022
Z2000171	Décisions prises par délégation du Conseil	ROUBAIX - Opération de réorption d'habitat insalubre (RHI) tranche 7 - IPI Perche-Croix - Demande de subvention auprès du Fonds Fiches - Convention attributive de subvention d'investissement - Montant de 646 407 80 € TTC	14/03/2022	20/05/2022
Z2000183	Décisions prises par délégation du Conseil	TOULFIERS - Parcelles section AM n° 483a et n° 484p - Aménagement du centre ville - Acquisition à titre gratuit auprès de l'association diocésaine de Lille	14/03/2022	20/05/2022
Z2000184	Décisions prises par délégation du Conseil	WAVRIN - 102 rue Jean Jaurès - Parcelle section AM n° 353 - Acquisition amiable à titre gratuit	14/03/2022	20/05/2022
Z2A0061	A / Autres arrêtés	ARMENTIERES - Droit de préemption urbain - Parcelle BM 434 - 173 rue Jeanne d'Arc - Saisine du Juge de l'Expropriation - Consignation de 15% du prix	14/03/2022	20/05/2022
Z2A0060	Enquêtes publiques de la MEL	LOOS - HALBOURDIN - Les Oliveaux - Enquête publique dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier	14/03/2022	20/05/2022
B. 18.03.22	Bureau de la MEL / 18 mars 2022	Avis Enquête Publique - Projet de renouvellement urbain - Quartier Oliveaux - LOOS	14/03/2022	20/05/2022
B. 18.03.22	Bureau de la MEL / 18 mars 2022	Lettre de convocation au Bureau de la MEL du 18 mars 2022	14/03/2022	20/05/2022
B. 18.03.22	Bureau de la MEL / 18 mars 2022	Ordre du jour du Bureau de la MEL du 18 mars 2022	14/03/2022	20/05/2022
B. 18.03.22	Bureau de la MEL / 18 mars 2022	Note de synthèse du Bureau de la MEL du 18 mars 2022	14/03/2022	20/05/2022



Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
 Pour le Président  
 Le 14/03/2022  
 Le Directeur  
 Amiel FISOT



Date de début d'affichage  
 le 11/03/2022  
 Date de fin d'affichage  
 le 20/05/2022

### 3. Commune d'Haubourdin



#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Mr le maire d'Haubourdin certifie que l'avis A2 et l'arrêté n° 22A0060  
de Mr le Président de la Métropole Européenne de Lille relatif à :  
*Nouvelle Enquête publique portant sur le projet de renouvellement  
urbain du quartier Oliveaux à Loos***

**ont été affichés à l'entrée de l'hôtel de ville et dans les lieux  
publics du 11 mai ..... au 03 mai ..... 2022**

Date : 25 mai 2022

Signature de Monsieur le Maire,



*Pierre BEHARILLE*

A retourner à [beta@lillemetropole.fr](mailto:beta@lillemetropole.fr) à l'issue de l'enquête

## Annexe 13 : Chronologie de la procédure

Chronologie de la procédure		
Evénements	Dates	Observations
Acceptation de mission pour enquête complémentaire	V 11/02/22	
<b>Décision Président du TA désignant CE</b>	<b>L 14/02/22</b>	<b>Enquête complémentaire N°E22000023/59</b>
Réception de la décision de nomination et contact avec MEL	Me 16/02/22	Travail sur projet d'arrêté proposé par MEL
Echanges avec MEL sur pertinence de l'enquête complémentaire	L 21/02/22	Au regard de l'article L123-14 II
Question posée au TA sur la pertinence de l'enquête complémentaire	L 21/02/22	Réponse reçue le 02/03/22 : l'enquête complémentaire ne paraît pas être l'outil ad-hoc
Réunion à la MEL	Me 23/02/22	Présentation et remise du dossier d'enquête
Echanges avec MEL sur projet d'arrêté pour nouvelle enquête sur ensemble du projet	24/02 à 03/03	Acceptation des dates d'enquête souhaitées par la MEL Fixation des dates des permanences
Appel du TA et acceptation de mission pour nouvelle enquête	Me 09/03/22	
<b>Décision Président du TA désignant CE</b>	<b>Me 09/03/22</b>	<b>N° E22000036 / 59</b>
Réception de la décision du TA	Me 09/03/22	
Envoi au TA de la déclaration sur l'honneur		
<b>Signature de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête</b>	<b>J 10/03/22</b>	
Vérification de l'affichage (mairie, quartier Oliveaux et siège MEL)	S 12/03/22	Borne interactive MEL hors service
<b>Première publication de l'avis d'enquête</b>	<b>S 12/03/22</b>	Voix du Nord et Nord Eclair
Vérification de la composition du dossier Cotation et paraphe des registres d'enquête Vérification de l'affichage sur la borne interactive	Me 23/03/22	A siège de la MEL
<b>Ouverture de l'enquête première permanence à LOOS, Maison du projet,</b>	<b>Ma 29/03/22</b>	<b>14h à 17h</b> (vérification affichage à Haubourdin)
<b>Deuxième publication de l'avis d'enquête</b>	<b>S 02/04/22</b>	
Permanence 2 (téléphonique)	Me 06/04/22	9h à 12h (aucun appel)
<b>Permanence 3 : Maison du projet</b>	<b>Me 13/04/22</b>	<b>14h à 17h</b> (vérification affichage, dont Haubourdin mairie et parking mairie)
Permanence 4 (téléphonique)	Me 20/04/22	9h à 12h (aucun appel)
<b>Permanence au siège de la MEL</b> <b>Clôture de l'enquête</b>	<b>Ma 03/05/22</b>	<b>14h à 17h</b> A 10h30, entretien avec contributeur à Loos Vérification affichage à Haubourdin et Loos Retour à Loos pour récupérer registre
Réunion à la MEL avec MEL et EGIS	Me 04/05/22	Objet : méthodologie de l'étude de trafic complémentaire et question des relogements
<b>Envoi du PV de synthèse</b>	<b>L 09/05/22</b>	<b>Courrier électronique à 16h49</b>
Remise version papier du PV de synthèse	Ma 10/05/22	
<b>Réception du mémoire en réponse</b>	<b>V 20/05/21</b>	<b>Courrier électronique à 16h24</b>
Envoi rapport et avis à la MEL		Courrier électronique
<b>Remise rapport et avis à la MEL</b>		
<b>Envoi rapport, avis et mémoire indemnisation au TA</b>		

**DEPARTEMENT DU NORD  
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
COMMUNES DE LOOS ET HAUBOURDIN**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER  
OLIVEAUX  
DECLARATION D'INTERET GENERAL**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE  
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Références de l'enquête publique	Décision du Président du Tribunal Administratif de Lille : N° E22000036 / 59 du 9 mars 2022 Arrêté du Président de la Métropole Européenne de Lille du 10 mars 2022
Objet de l'enquête	Projet de renouvellement urbain du quartier « Les Oliveaux » à Loos (59)
Date et siège de l'enquête	Du 29 mars 2022 au 3 mai 2022 Siège de la Métropole Européenne de Lille 2, boulevard des Cités Unies, 59000 LILLE
Commissaire enquêteur	André BERNARD

**Rappel**

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement, le responsable du projet soumis à l'enquête (la Métropole Européenne de Lille) dispose d'un délai de quinze jours à compter de la remise du présent procès-verbal de synthèse pour produire ses observations éventuelles dans un mémoire en réponse aux observations du public et aux questions du commissaire enquêteur.

Le responsable du projet peut également, s'il l'estime opportun, produire dans son mémoire des observations complémentaires, indépendantes du présent PV mais susceptibles d'éclairer le commissaire enquêteur dans la formulation de son avis.

L'avis devant porter sur le caractère d'intérêt général de l'ensemble du projet, il prendra en compte les contributions recueillies lors de l'enquête de 2021. Le porteur de projet peut donc compléter ou amender les réponses qu'il a faites à l'issue de cette première enquête.

# 1. Généralités, bilan comptable des observations

## 1.1 Objet de l'enquête

Projet de renouvellement urbain du quartier « Les Oliveaux » à Loos

## 1.2 Références de l'enquête :

- Décision E22000036/59 du 9 mars 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant le commissaire enquêteur,
- Arrêté du 10 mars 2022 de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

## 1.3 Durée, modalités

L'enquête s'est déroulée du mardi 29 mars 2022 à 9h au mardi 3 mai 2022 à 17h soit sur 36 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête a été fixé au siège de la MEL à Lille. Un deuxième lieu d'enquête a été organisé à la Maison du projet située dans le quartier des Oliveaux, rue Jean Perrin à Loos.

Un exemplaire du dossier d'enquête sur support papier a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture au public, au siège de la MEL et à la Maison du projet.

Une version numérique du dossier d'enquête était consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/enquete-loos-oliveaux>

Enfin un poste informatique était mis à la disposition du public pour permettre la consultation du dossier sous forme électronique au siège de la MEL.

Le public pouvait faire part de ses observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête déposés au siège de la MEL et à la Maison du projet. Il pouvait également les formuler par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou par voie électronique, soit sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-loos-oliveaux> soit par courriel à l'adresse [enquete-loos-oliveaux@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquete-loos-oliveaux@mail.registre-numerique.fr).

Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences sur place d'une durée de trois heures pour renseigner le public et recevoir ses observations et propositions :

- Deux permanences à la maison du projet, le mardi 29 mars après-midi et le mercredi 13 avril après-midi (de 14h à 17h) ;
- Une permanence au siège de la MEL à Lille le mardi 3 mai de 14h à 17h.

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, il a également tenu deux permanences téléphoniques les mercredis 6 et 20 avril 2022 de 9h à 12h. Personne n'a utilisé cette possibilité de contacter le commissaire enquêteur.

## 1.4 La contribution du public : bilan quantitatif global

Le nombre de contributions recueillies à l'issue de l'enquête s'élève à **cinq** suivant la numérotation du registre numérique.

Toutefois, si on prend en compte le fait que la contribution numérotée R4-Loos déposée sous forme papier et annexée au registre de la Maison du projet se compose de trois documents distincts (compte rendu de la contribution orale du 29 mars, contribution de Mme BEGARD relative au logement, copie du communiqué inter-associatif et copie du document intitulé « la démolition de la tour Kennedy n'est pas inévitable ») le nombre de contributions s'établit à **huit**. Ce nombre pourrait être porté à **neuf** si on compte séparément la contribution déposée lors de la première enquête par le groupe « Un autre Loos ensemble » dont une copie est annexée à sa contribution numérotée @5.

La contribution @5 du groupe « Un autre Loos ensemble » déposée sur le registre numérique le 3 mai à 14h45 avait été préalablement remise sous forme papier et commentée au commissaire enquêteur au cours d'un entretien sollicité à la maison du projet le 3 mai à 10h30.

Sur les 5 contributions comptabilisées sur le registre numérique, 4 ont été déposées par voie numérique, la dernière, R4-Loos, sous forme de documents papier remis lors des permanences à Loos.

### **1.5 Les thèmes abordés dans les contributions, analyse quantitative**

La contribution @2 ne concerne pas l'enquête et ne sera pas prise en compte dans l'analyse car elle a pour objet de faire la promotion d'une opération immobilière de construction de « maisons de ville de 3 ou 4 pièces » en limite de la commune de Loos, à près de 3 kilomètres du quartier Les Oliveaux.

La contribution @1 n'a pas d'incidence sur le sens de l'avis à donner car elle suggère simplement que les familles vivant dans le quartier « puissent bénéficier en priorité des nouvelles maisons en location ».

#### **1.5.1 Les thèmes abordés dans les autres contributions de la présente enquête**

1. Les insuffisances de l'étude de trafic complémentaire (@3 et @5)
2. Les problèmes de relogement (R4-1, R4-2, R4-4 et @5)
3. La nécessité de réévaluer la vulnérabilité de la nappe (R4-3, communiqué inter-associatif et @3, contribution du collectif inter-associatif),
4. L'absence d'information des habitants sur la mise en œuvre du projet (@5),
5. Les conséquences du mauvais état du patrimoine (@5),
6. L'insuffisance de l'offre de logement en direction des personnes âgées (@5)
7. Réflexion pour éviter la démolition de la tour Kennedy (R4-4bis).

Par ailleurs la contribution déposée lors de la première enquête par le groupe « Un autre Loos ensemble », dont une copie est annexée à la nouvelle contribution de ce groupe (@5) abordait la quasi-totalité des thèmes traités dans les contributions reçues en 2021, thèmes rappelés ci-dessous avec les nombres approximatifs d'occurrences.

Cette contribution est résumée au paragraphe 2.2.7 au titre de la première enquête.

#### **1.5.2 Rappel des thèmes abordés dans les contributions de la première enquête**

1. L'ampleur et la consistance du programme : une quinzaine
2. Les objectifs de peuplement, les relogements, les impacts sociaux : 11
3. L'aire d'alimentation des captages et le PER : 12
4. Le prolongement de la rue Vincent Auriol et la liaison avec la LINO : 13
5. Les lacunes de l'étude d'impact : 8
6. Le manque de concertation : 6
7. La contribution du groupe « Un autre Loos ensemble »

Le nombre total de contributions reçues lors de la première enquête était de 58.

## **2 Analyse des observations et propositions du public**

### **2.1 Contributions reçues au cours de la présente enquête**

L'analyse est organisée en fonction des thèmes identifiés au paragraphe 1.5.1.

#### **2.1.1 Les insuffisances de l'étude de trafic complémentaire**

Ce thème est abordé dans les contributions du collectif inter-associatif et du groupe « Un autre Loos ensemble ». Les arguments développés sont les suivants.

L'étude ne prend en compte que la circulation qui provient du CHR, qui n'impactera que peu le quartier des Oliveaux. Elle ne prend pas en compte l'augmentation de circulation :

- Traversante en provenance de Lille, surtout le soir, trajet très usité actuellement,
- Interne à Loos en provenance des quartiers d'Ennequin, République, Oliveaux,
- Entrante sur la ville en provenance des autoroutes.

En effet l'itinéraire de sortie par la LINO via le barreau sera attractif car il proposera une liaison rapide vers ou depuis les autoroutes sans la contrainte du passage à niveau.

Cet attrait sera renforcé par la mise en service du tramway qui prévoit la suppression d'une voie routière sur la rue du Maréchal Foch dans le sens Haubourdin vers Lille, élément non pris en compte par l'étude.

L'impact de l'important programme de construction prévu sur le site Verlinde n'est pas non plus pris en compte.

Cet accroissement de circulation impactera les quartiers d'Ennequin et des Oliveaux sur Loos mais aussi le vieux faubourg de Béthune à Lille (rue d'Emmerin) ainsi que, dans l'autre sens, les rues Paul Lafargue et Lalo.

L'étude ne prend pas en compte les dispositifs d'assistance au trafic type WAZE qui peuvent conduire à faire du futur trajet par les Oliveaux un « circuit malin » tant pour rejoindre Lille que l'A25.

### **2.1.2 Les problèmes de relogement**

Ce thème est abordé par les contributions des résidents de la tour Kennedy (R4-1 et R4-2) et du groupe « Un autre Loos ensemble » (@5).

La contribution @5 souligne que les relogements sont parfois difficiles à réaliser en raison d'une offre de logements insuffisante notamment sur Loos et les environs, qui constituent une part importante des demandes. Il est nécessaire de prendre le temps de trouver des logements qui correspondent aux souhaits des locataires relogés, alors que dans certains cas des locataires ont subi des pressions.

Par ailleurs la charte du relogement est insuffisamment appliquée. L'accompagnement est perfectible ; il nécessite un lien permanent avec les locataires, surtout les plus fragiles, tout au long du parcours de relogement : détermination des souhaits, état des situations individuelles, visite des logements proposés avec le locataire, organisation du déménagement... ce qui n'est pas encore le cas.

Les contributions R4-1 et R4-2 confirment ces affirmations. Lors de la déposition orale, les trois résidents de la tour Kennedy ont dénoncé la pression dont les locataires sont victimes du fait de la règle selon laquelle après deux refus des propositions qui leur sont faites, ils sont obligés d'accepter la troisième proposition. Ils pensent que de nombreuses personnes ont accepté des propositions qui ne leur convenaient pas, de peur de se voir proposer un logement encore moins adapté à leur situation. Ils citent le cas d'une personne qui, sous la pression psychologique, a accepté un logement qu'elle n'avait pas été autorisée à visiter et qu'elle n'a découvert que lors de son déménagement.

Ils considèrent que les conditions dans lesquelles sont effectués les déménagements sont inacceptables. L'entreprise mandatée par Partenord Habitat n'assure dans le cadre de son contrat que le transport des meubles, objets et cartons mais elle ne prend pas en charge le démontage et le remontage des meubles et le décrochage des luminaires. Or la plupart des résidents sont âgés et donc dans l'incapacité d'effectuer eux-mêmes ces tâches.

Ils indiquent que certains résidents ont été menacés, s'ils n'acceptent pas la troisième proposition qui leur est faite, de voir leur bail résilié et d'être expulsés sans relogement.

### **2.1.3 La nécessité de réévaluer la vulnérabilité de la nappe**

Ce thème constitue l'essentiel de la contribution du collectif inter-associatif (@3) ; il est abordé également dans le communiqué de ce collectif, joint à la contribution écrite R4 de Madame BEGARD.

Le collectif émet un avis défavorable car l'impact de la construction de nouveaux bâtiments et de la route d'accès à la LINO depuis les Oliveaux, et l'impact du trafic attendu sur cet accès sont tout-à-fait

préjudiciables à la qualité de la nappe de la craie du sud de Lille qui alimente 40% de la ressource en eau potable de la Métropole Européenne de Lille.

Les arguments développés à l'appui de cet avis défavorable sont les suivants.

Le niveau de vulnérabilité de la nappe dans le site est de la carrière tel qu'il est retenu dans le SCOT de l'arrondissement de Lille et le PLU2 de la MEL (vulnérabilité forte, secteur AAC2) n'est pas suffisant. C'est le même que celui attribué aux champs qui surplombent la nappe plus à l'est, alors que l'excavation du site sur une épaisseur d'environ 20 m, soit pratiquement jusqu'au niveau de la nappe, a considérablement réduit la protection que lui assurait la tranche supérieure de la roche non saturée.

Le collectif considère que la détermination de la vulnérabilité de la nappe n'a pas respecté le guide méthodologique publié par le BRGM et l'ONEMA en 2014, qui exige notamment que la vulnérabilité soit définie à une échelle fine (celle des unités fonctionnelles du territoire au sens hydrologique) alors qu'elle l'a été avec des niveaux moyens à l'échelle communale figurant sur des cartes établies par le BRGM en 2007. Selon le collectif, ce classement est entaché d'une erreur manifeste qui n'a pas été relevée par l'hydrogéologue et la MRAe dans les avis qu'ils ont émis au titre de la LINO.

Concernant la future voie d'accès à la LINO traversant les Oliveaux et la construction de bâtiments dans le cadre du projet de renouvellement urbain, le collectif analyse les conséquences de la présence d'un trou d'eau dans le site Ouest de la carrière. Ce trou qui résulte d'une ancienne excavation partiellement comblée a une surface qu'il évalue à 0,5 hectare et une profondeur vraisemblablement suffisante (entre 20 et 30 m ?) pour qu'il soit en contact avec la nappe. Si c'est bien la nappe qui alimente ce trou d'eau, ce qui, selon le collectif, est hautement probable, cet espace devrait se voir attribuer un niveau de vulnérabilité supérieur et être classé en zone de vulnérabilité très forte ou totale (AAC1). Dans ce site et ses périmètres immédiat et rapproché, le règlement du PLU2 pourrait alors remettre en question le projet d'accès à la LINO, distant de moins de 200 m, ainsi que les projets de construction dans la partie des Oliveaux actuellement classée AAC2.

Le collectif considère comme primordial qu'une étude de vulnérabilité respectant le guide édicté par le BRGM et l'ONEMA soit conduite à l'échelle de la carrière, préalablement à la poursuite de tout projet sur le périmètre de la carrière et les espaces attenants.

#### **2.1.4 L'absence d'information des habitants sur la mise en œuvre du projet**

Thème abordé par la contribution @5 du groupe « Un autre Loos ensemble ».

Aucune réunion d'information de la population sur l'avancement du projet n'a eu lieu depuis septembre 2020 alors que des questions importantes se posent, par exemple sur l'enlèvement pendant l'hiver des bardages de quatre tours (deux à démolir, deux à réhabiliter), ce qui a entraîné des problèmes d'humidité voire d'insalubrité.

Aucune information n'est donnée sur les calendriers des travaux de démolition et de réhabilitation, ce qui met les locataires dans l'incertitude en plus des conditions de vie inacceptables qu'ils subissent.

#### **2.1.5 Les conséquences du mauvais état du patrimoine**

Thème abordé par la contribution @5 du groupe « Un autre Loos ensemble ».

Il a été constaté que certains logements ne sont pas en bon état : humidité, isolation, état général. Or les bailleurs ne prévoient pas de travaux sur la majorité des logements existants, comme Partenord Habitat l'a indiqué pour les tours Gounod et Massenet.

Il y a un risque important que les logements anciens du quartier soient dégradés lorsque les logements nouveaux sortiront, ce qui pourra avoir pour conséquence :

- Des logements anciens de moins en moins attractifs avec un risque de paupérisation,
- Un écart de qualité très important entre les logements, préjudiciable à la cohésion sociale sur le quartier.

#### **2.1.6 L'insuffisance de l'offre de logement en direction des personnes âgées**

Thème abordé par la contribution @5 du groupe « Un autre Loos ensemble ».

Les relogements ont fait apparaître le manque de logements à destination des personnes âgées. Aucun programme spécifique n'existe actuellement. Le CCAS de Loos possède des logements de type béguinage en très mauvais état pour lesquels aucun financement NPNRU n'a été prévu.

### **2.1.7 La démolition de la tour Kennedy n'est pas inévitable**

C'est le titre d'un document annexé à la contribution R4 de Madame BEGARD. Ce document, daté de février 2019, a déjà été produit par Madame BEGARD lors de la première enquête. Il conteste la nécessité de démolir la tour Kennedy en proposant un autre tracé pour le raccordement à la LINO.

## **2.2 Rappel synthétique des contributions reçues lors de la première enquête**

On présente ici une synthèse des contributions faisant état de difficultés ou oppositions relevées, qui sont à prendre en compte dans la partie conclusion pour motiver l'avis sur le projet. L'analyse est organisée selon les thèmes listés au paragraphe 1.5.2.

La contribution du collectif « Un autre Loos ensemble » fait l'objet d'un paragraphe particulier compte tenu de son caractère global et du fait qu'elle aborde pratiquement l'ensemble des thèmes traités par les autres contributions.

### **2.2.1 L'ampleur et la consistance du programme pour les logements et les commerces**

Ces observations portaient sur le nombre de démolitions de logements prévues, jugé trop important (424 logements), le nombre de réhabilitations, jugé insuffisant (188) car certains immeubles qui nécessitent une intervention ont été « oubliés », notamment les tours Gounod et Massenet.

Selon ces observations, le quartier n'avait pas besoin d'un projet d'une telle ampleur, aussi coûteux et causant autant d'impacts. Il aurait été plus logique de réhabiliter au lieu de démolir, d'autant que les nouvelles constructions vont augmenter l'emprise au sol et la bétonisation. De plus la diminution de l'offre de logements sociaux sur Loos créera un vrai problème dans la mesure où l'offre est insuffisante sur la métropole. Le coût exorbitant du projet, notamment des démolitions, est à la limite de la soutenabilité financière pour les bailleurs et ne leur permettra pas de réaliser les réhabilitations pourtant nécessaires.

La surface commerciale qui sera reconstruite (830 m<sup>2</sup>) est également jugée insuffisante car elle ne permettra pas de créer l'attractivité qui est visée.

### **2.2.2 Les objectifs de peuplement, les relogements, les impacts sociaux**

Sur ce thème, les contributions défavorables au projet déploraient le fait que le projet aura pour conséquence (ou qu'il a pour objectif) de faire partir du quartier (et de la commune de Loos) des personnes qui souhaitent y rester, cela afin d'accueillir des ménages dont les revenus seront plus élevés. Elles évoquaient l'impossibilité de reloger dans le quartier toutes les personnes habitant les immeubles qui seront démolis et soulignaient l'impact psychologique et le préjudice moral qui en résulteront.

Les questions relatives aux relogements et à l'insuffisance de l'offre ont été abordées à nouveau lors de la présente enquête.

### **2.2.3 L'aire d'alimentation des captages et le plan d'exposition aux risques d'effondrements de terrains dus à des cavités souterraines**

Ces contributions étaient principalement consacrées à l'impact sur la nappe des nouvelles constructions prévues au sud de la rue Vincent Auriol. Cette partie du quartier est située en zone AAC2 (aire d'alimentation des captages, classée en vulnérabilité forte) dans laquelle s'appliquent des contraintes reprises dans le règlement du PLU. Elles évoquaient également les règles édictées par le PER (plan d'exposition aux risques d'effondrements de terrain dus à des cavités souterraines).

Les principaux éléments développés sont les suivants.

Les dispositions réglementaires du SAGE Marque-Deûle et du PLU2 métropolitain qui s'appliquent en zone AAC visent à éviter toute atteinte quantitative (recharge) ou qualitative à la nappe de la craie.

Ainsi les fondations des constructions ou installations ne doivent pas constituer des barrières hydrauliques susceptibles de perturber la recharge de la nappe car une dégradation de la recharge pourrait entraîner une baisse de son niveau et la disparition de la zone humide près du captage d'Emmerin, avec comme conséquence des risques d'abaissement de la qualité ou de la quantité de l'alimentation en eau potable du secteur. De plus, Loos fait partie des communes « gardiennes de l'eau » des captages d'Emmerin et doit à ce titre prendre en compte l'impératif de protection absolue de la réserve d'eau potable, ce qui lui interdit d'envisager dans la zone AAC de nouvelles constructions dont les fondations impacteraient la nappe.

Or le sud du quartier est également concerné par le plan de prévention des risques d'effondrement (PER) liés à la présence d'anciennes carrières souterraines (catiches). Ce PER impose que toute construction ait des fondations profondes pour atténuer le risque d'effondrement. La combinaison des deux contraintes implique qu'il n'est pas possible de construire dans cette zone sans perturber la recharge de la nappe.

La phase travaux aura aussi un impact important par les prélèvements effectués sur la nappe et le « gâchis » d'eau lors du creusement des fondations.

#### **2.2.4 Le prolongement de la rue Vincent Auriol et la liaison avec la LINO**

De façon générale, les avis défavorables à cet élément du projet renaient que le prolongement de la rue Vincent Auriol et son raccordement à la LINO vont créer un axe de transit qui supportera une circulation importante entraînant de fortes nuisances (bruit, pollution, insécurité routière) pour le quartier des Oliveaux, les quartiers du Vieux Faubourg de Béthune à Lille et d'Ennequin à Loos. Ils signalaient aussi que la modélisation du trafic n'a pas pris en compte le prolongement de la rue Auriol et considéraient que le raccordement à la LINO ne contribuera pas à améliorer les liens du quartier avec le centre de Loos mais plutôt à l'en détacher, en l'ouvrant vers Haubourdin et les autoroutes. Ce thème est abordé à nouveau dans la présente enquête.

#### **2.2.5 Les lacunes de l'étude d'impact**

Sur ce thème, les contributions abordaient les points suivants.

L'étude s'arrête au périmètre du quartier et n'évoque pas les conséquences et les projets qui se situent au-delà :

- L'impact du tronçon de raccordement de la rue Auriol à la LINO
- L'impact sur la nappe de l'immense volume de gravats que produira le chantier et qui est susceptible de combler une partie du site d'enfouissement des déchets de la carrière,
- L'étude de la faune et de la flore au-delà du périmètre du projet et les espaces naturels de la métropole sud sont oubliés (carrière de Loos-Emmerin, plateau de Fléquières, continuités écologiques, futur parc d'Haubourdin),

Il n'y a pas d'inventaire quantitatif des arbres et de bilan des abattages et replantations ; aucune mesure d'évitement, réduction ou compensation n'est indiquée,

La réhabilitation énergétique des logements anciens est très insuffisante.

Absence d'études hydrogéologiques permettant d'évaluer la possibilité de réaliser des constructions nouvelles avec fondations importantes en zone AAC2.

Autres points non abordés dans l'étude d'impact :

- L'impact sur la nappe de l'artificialisation des sols liée à la construction de nouvelles voies routières, et notamment du barreau de raccordement à la LINO,
- L'impact possible du barreau sur les échanges écologiques entre les terres agricoles (espace naturel relais au PLU2) et la carrière (futur espace naturel) ainsi que l'impact possible sur les jardins familiaux attenants,
- La description du projet de transformation du réseau d'assainissement unitaire en réseau séparatif : il convenait de préciser l'emplacement des bassins d'orage et les trajets de

déversement dans le milieu naturel ainsi que les points de déversement en cas de saturation du réseau unitaire (lors d'un orage),

- Le projet devrait intégrer la requalification du réseau d'eaux usées pour l'ensemble du quartier ou au minimum la création d'un bassin de tamponnement,
- L'implantation de bassins dédiés pour la gestion des eaux pluviales.

**Absence d'étude de scénarios alternatifs sur les volets suivants du projet :**

- La réhabilitation des bâtiments existants au lieu de leur démolition,
- La recherche de sites de construction en dehors de la zone AAC2,
- Une alternative à la LINO et à son barreau de raccordement et des scénarios de déplacements sur le quartier, en privilégiant les transports en commun et les modes doux, la connexion avec le centre de Loos et le Parc de la Deûle.

**Il était demandé, compte tenu de l'interpénétration des trois projets (Oliveaux, LINO et aménagement du futur espace naturel de la carrière) et de la menace qu'ils font peser sur la ressource en eau potable :**

- D'annuler les deux études d'impact (Oliveaux et LINO) et d'engager une nouvelle étude dans une approche globale à l'échelle du secteur en traitant les thèmes insuffisamment abordés à ce jour : paysage, climat, air, énergie, requalification énergétique des bâtiments, requalification des réseaux de collecte des eaux, préservation des champs captants, restauration des terres naturelles et agricoles,
- Qu'aucune construction ne soit entreprise en zone AAC2 tant que l'innocuité des projets sur la qualité et la quantité de l'eau de la nappe n'aura pas été démontrée et que la validation du dossier Loi sur l'Eau n'aura pas été obtenue,
- L'abandon du barreau de raccordement à la LINO, dont les modélisations du trafic sont insuffisantes pour évaluer les nuisances et qui va amener sur le quartier un trafic de transit entraînant bruit, pollution, insécurité routière,

### **2.2.6 La concertation**

Les contributions qui abordaient ce thème affirmaient qu'il n'y pas eu de réelle concertation.

On relève ainsi les points de vue suivants :

- Comme tout le monde le sait, on nous pose la question, mais tout est déjà fait.
- Cette enquête publique arrive après que tout ou presque ait été décidé. Elle ne constitue en rien une concertation digne de ce nom...
- Pour les habitants du quartier, il n'y a pas eu de vraie concertation, mais beaucoup de réunions d'information donnant les décisions prises par les politiques et les bureaux d'études et qui deviennent... la solution imposée ;
- Les réunions n'avaient rien à voir avec de la concertation... Peu d'écoute, seule la volonté de détruire et de vider les gens de peu du quartier. Aucune volonté de construire une relation de confiance.... Aucune concertation, que de la propagande !
- Les réunions publiques n'ont pas attiré les foules car les habitants ont ressenti que leurs avis ne seraient pas pris en considération, ayant constaté que ces réunions n'étaient qu'une présentation de travaux déjà entérinés ;
- Un manque cruel de concertation et de co-construction ; les exigences de concertation ou de coproduction avec les habitants, imposées par l'ANRU, n'ont pas été respectées.

### **2.2.7 La contribution du collectif « Pour un autre Loos ensemble »**

*Cette contribution de 24 pages intitulée « Les impacts : analyse et propositions » reprend de façon structurée, argumentée et détaillée la plupart des observations formulées par ailleurs. On peut en retenir le résumé suivant.*

La situation du quartier (manque d'entretien, enclavement, organisation urbaine peu lisible, situations sociales fragiles, services à la population insuffisants, déclin des commerces, mauvaise image en décalage avec la réalité) nécessite un projet de renouvellement pour éviter de rentrer dans une spirale de dégradation.

Mais le projet présenté n'est pas satisfaisant sur de nombreux aspects :

- C'est un projet disproportionné par rapport aux besoins ;
- Il a été élaboré à marche forcée et les exigences de l'ANRU en matière de concertation et de coproduction n'ont pas été respectées ;
- Le projet d'aménagement se focalise sur le « pôle de centralité » qui sera réservé aux nouveaux habitants (nouvelle rue, mail, nouvelles constructions, commerces et équipements), les habitants actuels étant relégués à la périphérie, ce qui ne va pas dans le sens d'une réelle mixité ;
- Les souhaits de tous les habitants ne sont pas pris en compte, leur relogement étant difficile ou impossible en l'état ;
- Un manque de vision d'ensemble : le projet risque de déstabiliser la ville, il ouvre le quartier sur l'extérieur, ne prévoit pas de liaison avec le centre-ville, ne prend pas en compte le projet de tramway ;
- Il ne répond pas suffisamment aux besoins des habitants : surface de commerces prévue insuffisante, manque d'équipements et de services à la population, gestion urbaine insuffisante (propreté, entretien) ;
- Il ne prend pas suffisamment en compte la transition écologique : réhabilitation énergétique des bâtiments, mode de chauffage non défini, question des champs captants et des zones d'effondrement, trame verte alibi ;
- La destruction de la tour Kennedy a été décidée sans que toutes les solutions possibles aient été étudiées.

Un projet plus modeste aurait pu à la fois répondre à l'exigence d'amélioration du patrimoine (avec certaines démolitions), apporter plus de services à la population et donner une nouvelle attractivité au quartier, qui aurait pu inciter à la venue de nouveaux habitants par une nouvelle offre de logement mieux intégrée.

Des améliorations du projet sont proposées par le collectif, qui nécessiteront d'avoir recours à des avenants et de revoir le financement :

- Mise aux normes énergétiques de tous les logements,
- Prise en compte des immeubles à réhabiliter oubliés, en particulier Gounod et Massenet,
- Création d'un véritable centre social dans le cadre de la convention CAF,
- Augmentation du nombre de commerces prévus,
- Création de logements adaptés à destination des personnes âgées,
- Recherche d'un projet de portée communale sur les Oliveaux,
- Anticipation des problèmes de sécurité et de trafics.

Des propositions sont faites également pour un pilotage plus transparent et plus participatif :

- Définir et mettre en œuvre des modalités de suivi et d'interpellation avec une instance d'implication des habitants,
- Assurer la transparence dans l'offre de logement en mettant à la disposition des instances de pilotage et de concertation des outils de suivi des logements disponibles,
- Renforcer le pilotage de proximité,
- Renforcer la gestion urbaine de proximité,
- Elaborer un projet de développement social spécifique pour le quartier dans le cadre du contrat de ville.

### 3 Les observations et questions du commissaire enquêteur

Dans le cadre des réponses aux observations du public ou en complément, je souhaiterais avoir des précisions sur les points suivants.

#### 3.1 L'étude de trafic complémentaire

La synthèse non technique du projet cite au paragraphe 2.1 comme objectifs de l'étude de trafic complémentaire, notamment les points suivants :

1. Remise en perspective des modélisations de trafic réalisées dans le cadre de la LINO (...) et dans le cadre du projet de renouvellement urbain (...) dans le cadre des modélisations,
2. Expliquer la méthodologie employée pour les modélisations.

Sur le premier point, il conviendra de préciser en quoi a consisté cette « remise en perspective » si elle a été réalisée ; sinon expliquer en termes techniques précis en quoi elle devrait consister.

Sur le deuxième point, on constate que le rapport ne fournit aucune explication sur la méthodologie employée pour les modélisations. Du courriel que vous m'avez adressé le 2/5/2022 et de l'entretien que vous avez organisé avec le représentant du bureau EGIS le 4 mai 2022, j'ai retenu les points suivants que vous voudrez bien confirmer ou éventuellement amender, compléter et préciser.

Le modèle ne comporte qu'une seule liaison « théorique » reliant la LINO à la rue Guy Mocquet au travers du quartier Oliveaux.

Je n'ai pas obtenu de réponse précise à la question de savoir si cette liaison emprunte le tracé rue Paul Painlevé / Avenue de Flandre et en a les caractéristiques géométriques et de capacité.

Je souhaite avoir une réponse à cette question. Si ce n'est pas ce tracé qui a été retenu, préciser la longueur de la liaison introduite (entre le carrefour sur la rue Mocquet et le carrefour avec l'extrémité ouest du barreau) et ses caractéristiques.

EGIS a affirmé que la création dans le modèle de deux liaisons, d'une part Guy Mocquet / barreau via rue Paul Painlevé et avenue de Flandre, d'autre part boulevard de la République / barreau via rue Pierre Brossolette et rue Auriol (prolongée) ne modifierait pas de façon significative le trafic de transit calculé au sein du quartier. Aucune démonstration n'est apportée à l'appui de cette affirmation et je considère que seule une simulation de cette configuration (que rien a priori n'interdit de créer dans le modèle) pourrait fournir un argument convaincant pour le public.

Les « volumes de trafic attendus avec réalisation de la LINO Sud » qui sont donnés dans le rapport de l'étude de trafic complémentaire ont été calculés en ajoutant aux trafics issus de la campagne de comptage les évolutions de trafic déterminées par le modèle entre la « situation de référence » et le scénario 11 (trafic de référence 2020 avec LINO et Oliveaux), ces évolutions étant réparties entre les axes Auriol et Painlevé proportionnellement aux trafics constatés sur ces axes lors des comptages. Les répartitions sont-elles différentes en fonction du sens et de la période (HPM et HPM) ?

Je constate que les « variations attendues » représentées sur le rapport ne sont pas cohérentes avec cette explication, notamment sur le barreau à l'HP soir dans le sens vers LINO : +170 uvp sur le rapport, comparé à 64 uvp dans l'étude d'impact page 253. Comment expliquer cette différence ?

J'ai noté, par rapport aux questions posées dans certaines contributions, que l'étude ne prend pas en compte les conséquences du projet de tramway, du projet d'aménagement de la friche Verlinde et l'impact des aides à la navigation telles que WAZE.

### 3.2 Les problèmes de relogement

Au titre de la réponse aux contributions reçues sur le sujet et afin d'apporter un éclairage complémentaire, présenter l'état d'avancement des relogements, un calendrier prévisionnel actualisé et indiquer si les enquêtes de satisfaction qu'il est prévu de réaliser six mois après le relogement des familles (d'après réponse au PV de synthèse § 5.6.1) ont été effectuées et en donner un bilan provisoire.

### 3.3 L'évaluation de la vulnérabilité de la nappe

Dans la réponse à la contribution résumée au paragraphe 2.1.3 ci-dessus, préciser la position de la MEL par rapport à la demande de procéder à une nouvelle évaluation de la vulnérabilité de la nappe dans le secteur et au voisinage des carrières en appliquant le guide méthodologique publié en 2014 par le BRGM et l'ONEMA.

## Annexe

Liste des contributions avec numérotation et textes introductifs (pour @3 et @5)

Rédigé par le commissaire enquêteur, Adressé au Président de la Métropole Européenne de Lille par messagerie électronique le 9 mai 2022	
Reçu par	Le commissaire enquêteur  Signé :  André BERNARD

**Annexe au PV de synthèse de la présente enquête  
Liste des contributions reçues lors de la présente enquête**

**@ : Déposé sur registre numérique (RN) / E : par e-mail / R : sur registre papier / O : orale**

**@1 : Habitant de la rue Henri Barbusse à Loos, le 29/03/2022 à 19h33**

« Il serait intéressant que les familles vivant dans le quartier (c'est mon cas) puissent bénéficier en priorité des nouvelles maisons en location ».

**@2 : Anonyme le 4/4/2022 à 19h01**

Promotion d'une opération immobilière de construction de « maisons de ville de 3 ou 4 pièces » en limite de la commune de Loos, à près de 3 kilomètres du quartier Les Oliveaux

**@3 : Collectif Inter-Associatif le 19/4/2022 à 10h52**

*Protection des champs captants de Lille Sud*

Les associations ASPI, EDA, EcoLoos, Entreliaues, Nord Nature Environnement et Santes Nature vous prient de bien vouloir trouver ci-joint leur avis à la présente enquête publique. C'est un avis négatif à l'augmentation du trafic routier sur ce secteur en raison des risques qu'il fait courir à la nappe de la craie du Sud de Lille alimentant 40% de l'eau potable de la Métropole et qui ont été tout à fait sous-évalués.

Vous trouverez l'ensemble de nos arguments en pièce jointe. Nous sommes à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

**R4-Loos : contribution multiple comprenant**

- Compte rendu de la contribution orale de Mmes BEGARD et CARON et de M. BALLIEU le 29/3
- Contribution de Mme BEGARD le 13/4 sur la question des relogements avec copie de lettre de Mme BEGARD à Partenord Habitat explicitant ses attentes en matière de relogement, lettre de la maire de Loos aux habitants de la tour Kennedy le 8 mars 2019 et document explicatif de Partenord Habitat
- Copie d'un communiqué inter-associatif sur les problèmes de ressource en eau

**@5 : Groupe « Un autre Loos ensemble » le 3/05/2022 à 14h45**

Le groupe "Un Autre Loos, Ensemble" émet à nouveau un avis négatif au projet, à la suite de l'étude complémentaire de trafic réalisée à la demande de la MEL.

Cette étude, tout comme l'étude d'impact réalisée en 2021, ne prend pas en compte les modifications de trafic dues à la création d'un accès direct à la Lino traversant les Oliveaux et donnant accès à l'autoroute.

L'arrivée prochaine du tramway ne permettra plus la circulation voiture en provenance d'Haubourdin sur la rue du Maréchal Foch. Cette circulation se déportera en partie sur la Lino et sur les Oliveaux pour entrer dans la ville de Loos.

Enfin, les périmètres d'étude ne permettent pas de prendre en compte la circulation de transit, déjà importante, venant de Lille.

La contribution détaillée est jointe, ainsi que la contribution déposée lors de l'enquête publique initiale.

## Annexe 15 : liste des contributions reçues lors de la première enquête

@ : Déposé sur registre numérique (RN) / E : par e-mail / R : sur registre papier / O : orale

@1 de M. Matthieu DELPLACE le 06/04/21

@2 anonyme reçue de [contact@ville-loos.fr](mailto:contact@ville-loos.fr) le 06/04/21

E3 le 7/04/2021 de Mme Sylvie BAUCHEMIN

O4 (orale, anonyme) faite lors de la permanence du 6 avril 2021

@5 de M. Arnaud LEROY Avenue Lelièvre à Loos le 7/4/21

@6 de Mme DUJARDIN Céline reçue le 12/04/21

E7 de M IVANOVITCH Thomas reçue le 13/04/21 :

RLoos8 anonyme enregistrée sur RN le 15/04/21

@9 anonyme enregistrée sur RN le 17/04/21 :

@10 de M. Marcel VANWORMHOUDT enregistrée sur RN le 20/04/21

R11 (Loos-A) enregistrée le 21 avril 2021 (courrier remis lors de la permanence) de Madame Christine FAUQUET et de Monsieur Matthieu COLLART

R12 : page de R13 individualisée par erreur

R13 (Loos-A) le 21 avril 2021 (courrier remis lors de la permanence) de Madame Josette FOURMENTEY, appartement 12, tour Kennedy, 1 rue de la Paix LOOS

@14 enregistrée le 22/4/2021 à 10h10 de EcoLoos

R15Loos-A enregistrée sur le RN le 22/4/2021 à 10h15 (déposée le 21 avril 2021 : courrier remis lors de la permanence) de Monsieur Georges VERBRUGGE, appartement 54, tour Samain, rue Vincent Auriol LOOS

@16 déposée par Madame Francine Hameau, adjointe au maire, le 24/4/2021

@17 anonyme déposée le 25/4/2021

@18 déposée par Madame Hélène Allée, le 25/4/2021 à 17h39 (associations)

E19 déposée par Madame Marie-France BEGARD tour Kennedy Loos, le 25/4/2021 à 20h21

E20 déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 25/4/2021 à 20h16

E21 déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 25/4/2021 à 22h18

E22 déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 25/4/2021 à 22h36

E23 déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 25/4/2021 à 22h17 (doublon de E22 et E24)

E24 déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 25/4/2021 à 19h55 (doublon de E22 et E23)

E25 déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 25/4/2021 à 19h45 (doublon de E21)

@26 déposée par Madame Catherine GRIERE, adjointe au maire de Loos, le 26/4/2021 :

@27 déposée par Madame Hélène Allée, le 26/4/2021 à 20h55 (rectificatif à @18)

@28 déposée par M. Ghislain DHALLUIN, le 26/4/2021 :

@29 déposée par Mme Caroline CYBULKA, le 27/4/2021

@30 déposée par M. Jean LOISON de SANTES, Avenue Albert Bernard, le 27/4/2021

@31 déposée par Mme Elisabeth BODIER, le 28/4/2021 à 8h14

@32 déposée par Mme Elisabeth BODIER, le 28/4/2021 à 9h06 (complète @31)

R33-Loos déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 28/4/2021 à 14h00 (reprend les contributions E22-E23 (IGH) et E21-E25 (urbanisme))

R34-Loos déposée par Madame Marie-France BEGARD, le 28/4/2021 à 14h00 (reprend et commente @18 + avis sur l'organisation de l'enquête)

R35-Loos déposée par Monsieur Raymond BALLIEU, 1 rue de la Paix, tour Kennedy 33 Loos, le 28/4/2021 à 14h00 (deux lettres)

@36 Anonyme, déposée le 29/4/2021 :

@37 déposée par Mme Claire MONTAGNE, rue Abélard Lille Sud, le 30/4/2021 :

E38 déposée par M. Thierry DEREUX, le 01/05/2021 à 16h14 (FNE HdF)

@39 anonyme déposée par habitante de LOOS, le 01/05/2021 :

@40 déposée par Monsieur Léo DACALOR, habitant LOOS, le 04/05/2021 à 20h45

@41 anonyme déposée par habitant de LOOS, le 05/05/2021 à 15h23

@42 déposée par Annie BOSMAN, habitant LOOS, le 05/05/2021 à 18h41

@43 déposée par Dominique ROUSSEL, adjoint au maire de LOOS, le 05/05/2021 à 19h28

@44 déposée par M. Jean-Pierre WATTEBLED, habitant LOOS, le 05/05/2021 à 19h52

@45 déposée par Mme BARA Marie-Claude, conseillère municipale, le 05/05/2021 à 20h22

@46 déposée par M. Gauthier BRUINEN, habitant LOOS, le 06/05/2021 à 16h50

@47 anonyme déposée par habitant de LOOS, le 06/05/2021 à 17h09

@48 déposée par M. Hubert MAES, architecte urbaniste, habitant LILLE, le 06/05/2021 à 17h12

@49 déposée par M. Xavier POTTIEZ, habitant LOOS, le 06/05/2021 à 17h29

@50 déposée par Mme Barbara ATTIA, habitant LILLE, le 06/05/2021 à 18h49

@51 déposée par M. Romain BRUYENNE, habitant Rue Antoine Watteau LOOS, le 06/05/2021 à 19h40

@52 déposée par M. Rémi BOUSSEMART, habitant LOOS, le 06/05/2021 à 22h15

@53 anonyme déposée par habitant rue Jules Verne à LOOS, le 07/05/2021 à 7h09

E54 anonyme déposée le 07/05/2021 à 7h32, demande l'anonymat de @53

@55 déposée par M. Anthony BLONDELLE, habitant HAUBOURDIN, le 07/05/2021 à 7h42

@56 anonyme déposée par habitant de LILLE, le 07/05/2021 à 7h44

@57 déposée par Anonyme, habitant LOOS, le 07/05/2021 à 10h34

@58 anonyme déposée par habitant de LOOS, le 07/05/2021 à 14h29

@59 déposée par M. Jean-Luc MUNRO, habitant LOOS, le 07/05/2021 à 14h52

## Annexe 16 : composition du dossier accessible sur le registre numérique

**REGISTRE NUMERIQUE**  [Le dossier](#) [Consulter les contributions](#) [Déposer votre contribution](#) [Prise de RDV](#)

ENQUÊTE PUBLIQUE DÉMATÉRIALISÉE

### DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

**ENQUETE PUBLIQUE ACTUELLE**

Note de synthese	0.98 Mo		
Etude de trafic complémentaire	47.16 Mo		
CM Loos	231.44 Ko		
CM Haubourdin	546.17 Ko		
Avis tacite MRAE	65.58 Ko		
Courrier en réponse MEL	46.64 Ko		
Loos note de synthese VF	0.98 Mo		

**ENQUETE PUBLIQUE INITIALE**

deliberation 19C0785 12 12 19 bilan de concertation	1.20 Mo		
Résumé non technique de l'étude d'impact	24.94 Mo		
Avis MRAE	594.42 Ko		
courrier réponse à MRAE par la MEL	44.71 Ko		
Avis Haubourdin	303.71 Ko		
1ère page Avis Loos	189.91 Ko		
2ème page Avis Loos	538.33 Ko		
réponse au procès verbal de synthèse du commissaire par la MEL	4.87 Mo		
Rapport et conclusions du commissaire enquêteur	288.93 Ko		
réponse aux recommandations	287.49 Ko		

[Retour à l'accueil](#)

## Liste des annexes

Annexes 1	A : Plan de situation                      B : Plan d'ensemble de la commune	Page 2
Annexes 2	A : Le quartier des Oliveaux    B : Le secteur QPV (politique de la Ville)	Pages 3 et 4
Annexe 3	Plan de masse du projet de renouvellement urbain	Page 5
Annexes 4	A : les démolitions                      B : les réhabilitations C : les nouvelles constructions	Page 6 Page 7
Annexe 5	Le nouveau réseau viaire	Page 8
Annexes 6	Etude complémentaire – variations de trafic attendues 6A : Heure de pointe du matin    6B : Heure de pointe du soir	Page 9
	Etude d'impact initiale, page 155 : trafics journaliers 6C : sans barreau                      6D : avec barreau	Page 10
	6E : le réseau pris en compte dans le modèle	Page 11
Annexes 7	Extrait du dossier d'enquête LINO : tracé du barreau	Page 12
Annexe 8	Arrêté d'organisation de l'enquête	Page 13 à 20
Annexe 9	Avis d'enquête publique	Page 21
Annexe 10	Publication de l'avis d'enquête dans la presse	Page 22 et 23
Annexe 11	Photos de l'affichage	Pages 24 à 26
Annexe 12	Certificats d'affichage des maires et du président de la MEL	Page 27 à 29
Annexe 13	Chronologie de la procédure	Page 30
Annexe 14	PV de synthèse	Page 31 à 42
Annexe 15	Liste des contributions reçues lors de la première enquête	Page 43 et 44
Annexe 16	Composition du dossier accessible sur registre numérique	Page 45
Annexe 17	Mémoire en réponse de la MEL (document séparé)	

